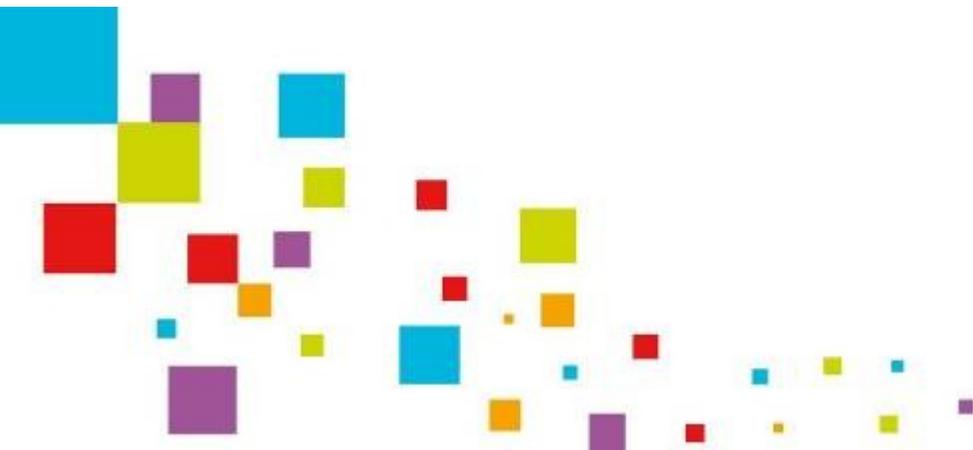


# Site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis Comité de Pilotage

**COPIL du 13 mars 2014**



- **Présentation sommaire du multi-sites de la Seine-Saint-Denis,**
- **Point sur les données espèces Natura 2000**
- **Avancement des plans de gestion et contrats, exemple de contrats favorables à la Pie grièche Ecorcheur (parc du Sausset, parc des Beaumonts)**
- **Evaluation d'incidences en 2013 : études et outils méthodologiques**
- **Communication et sensibilisation**

# La zone de protection spéciale Natura 2000

## Sites de la Seine-Saint-Denis

# Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis



Un patrimoine ornithologique exceptionnel **en milieu urbain**

12 espèces d'oiseaux protégées à l'échelle européenne (nicheuses et migratrices) trouvent, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, des conditions favorables à leur développement

- Blongios nain
- Pic noir
- Martin pêcheur-d'Europe
- Butor étoilé
- Bondrée apivore
- Gorgebleue à miroir
- Pie grièche-écorcheur
- Pic mar
- Busard Saint-Martin
- Busard cendré
- Hibou des marais
- Sterne pierregarin



O.Hepiègne, Observ'acteur



D.Sevelinge, CG 93

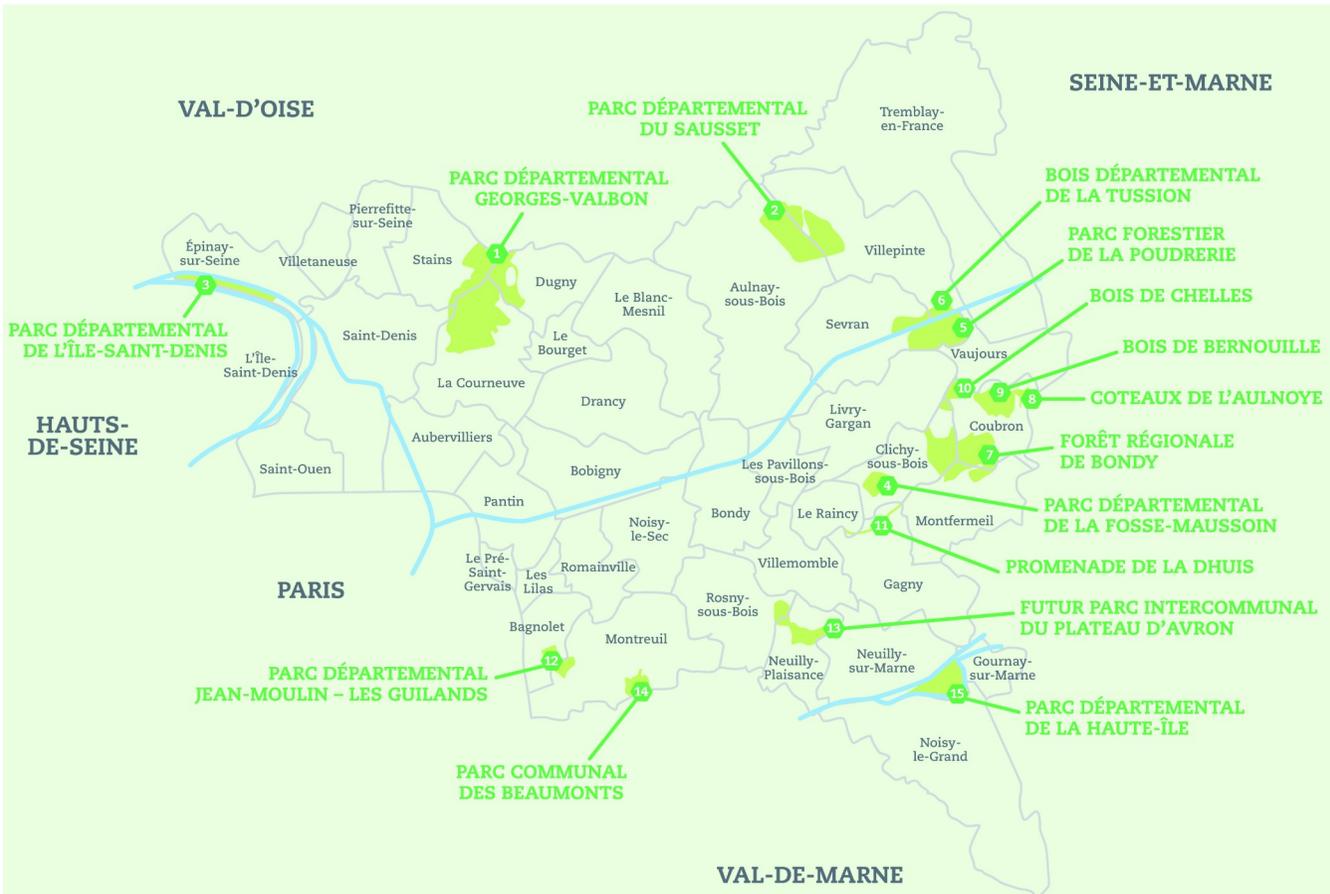


M.Duclos, CG 93

# Multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis 15 parcs et forêts répartis sur le département



## Spécificités du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis



### Un site particulier

- de petite taille (1 157 ha)
- fortement fragmenté
- fréquenté
- des effectifs relatifs faibles mais suffisant pour avoir permis le classement
- 6 espèces nicheuses sur les 12
- 6 grands gestionnaires: Département, AEV, Ville de Coubron, EE, Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance

# Le multi- sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis en quelques dates



- **2006** → Multi-sites créé à l'initiative d'associations naturalistes, de l'Etat et du Département
- **2009** → Département désigné pour animer le COPIL et rédiger le DOCOB
- **2011** → Validation du DOCOB par le COPIL et approbation par arrêté préfectoral
- **2011** → Département désigné pour animer le multi-sites (garant de la mise en œuvre du DOCOB)

→ **Un opérateur , l'animateur, le Département de la Seine-Saint-Denis** qui anime le comité de pilotage, assure la coordination des études, favorise la concertation locale, synthétise les résultats dans le DOCOB puis assure sa mise en œuvre contractuelle et son suivi.

→ **Les services de l'Etat** , autorité environnementale, qui animent le dispositif national, conseillent et assurent l'analyse et le suivi de toutes les études d'incidences

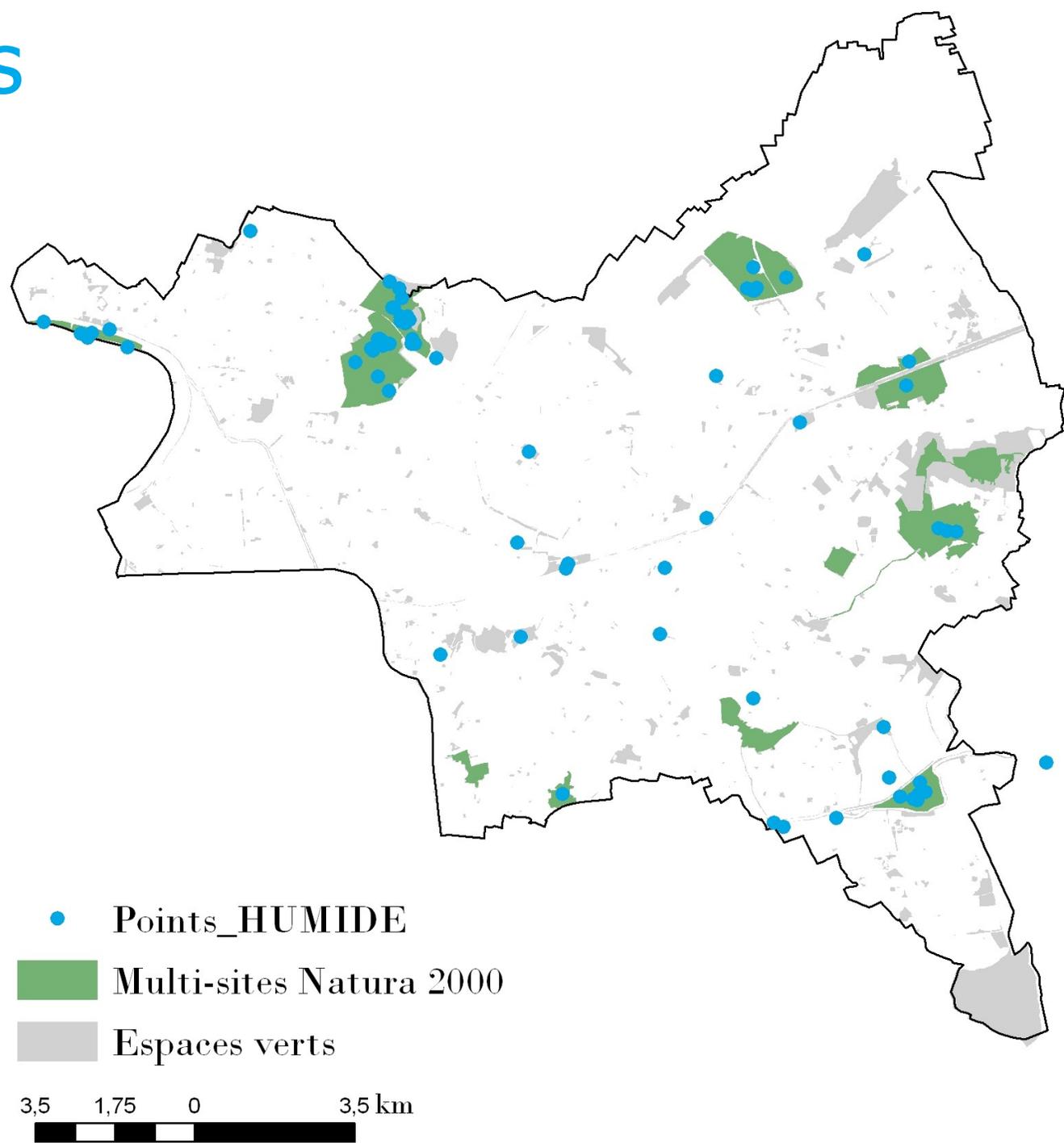
# Etat de conservation des espèces Natura 2000 sur le multi-sites



## Les 12 espèces Natura 2000

- **Bilan des données cumulées** depuis plusieurs années grâce aux partenariats LPO et CORIF
- **Observations 2013**
- Conclusions et **propositions pour 2014**

# Zones humides

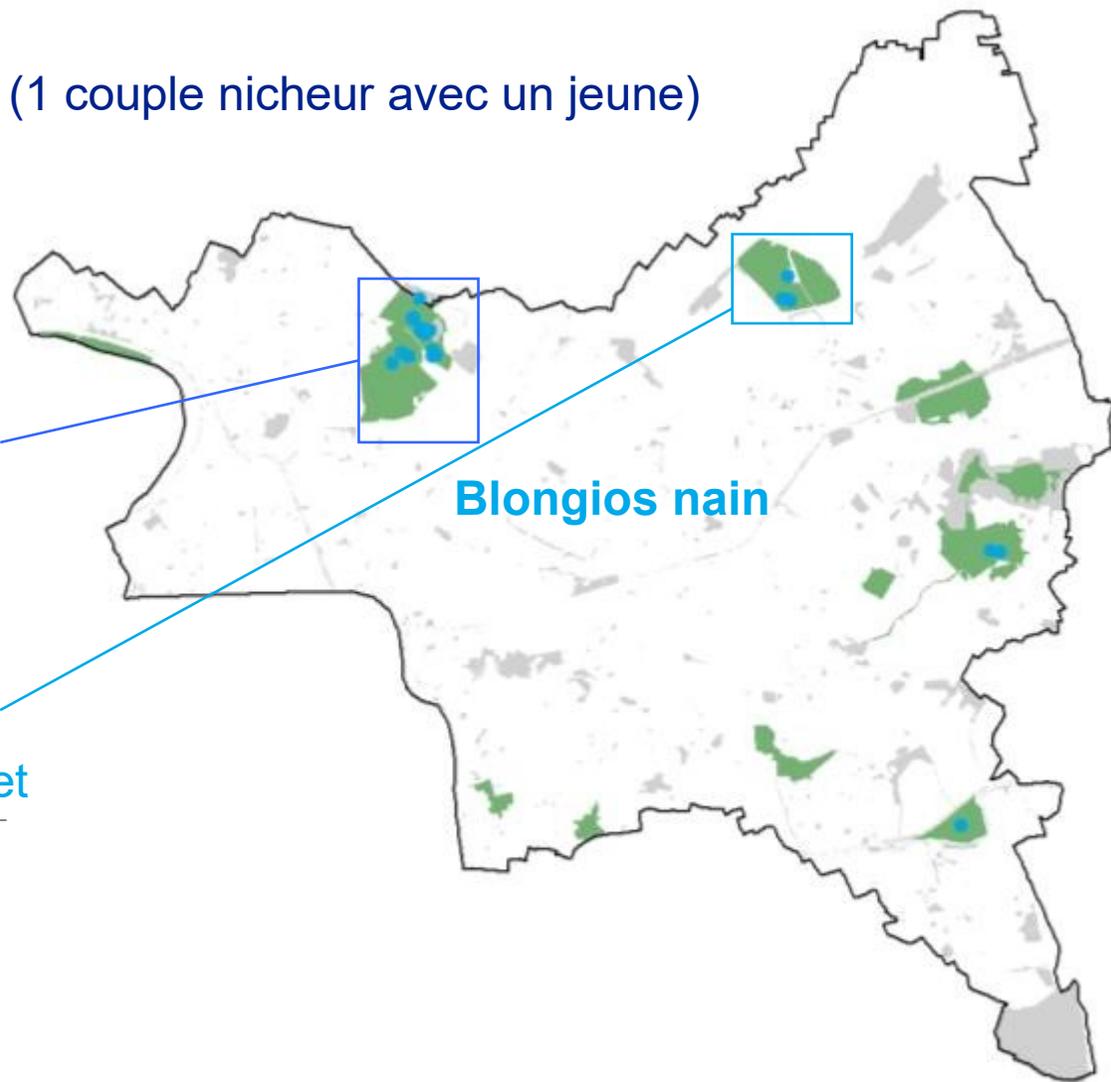
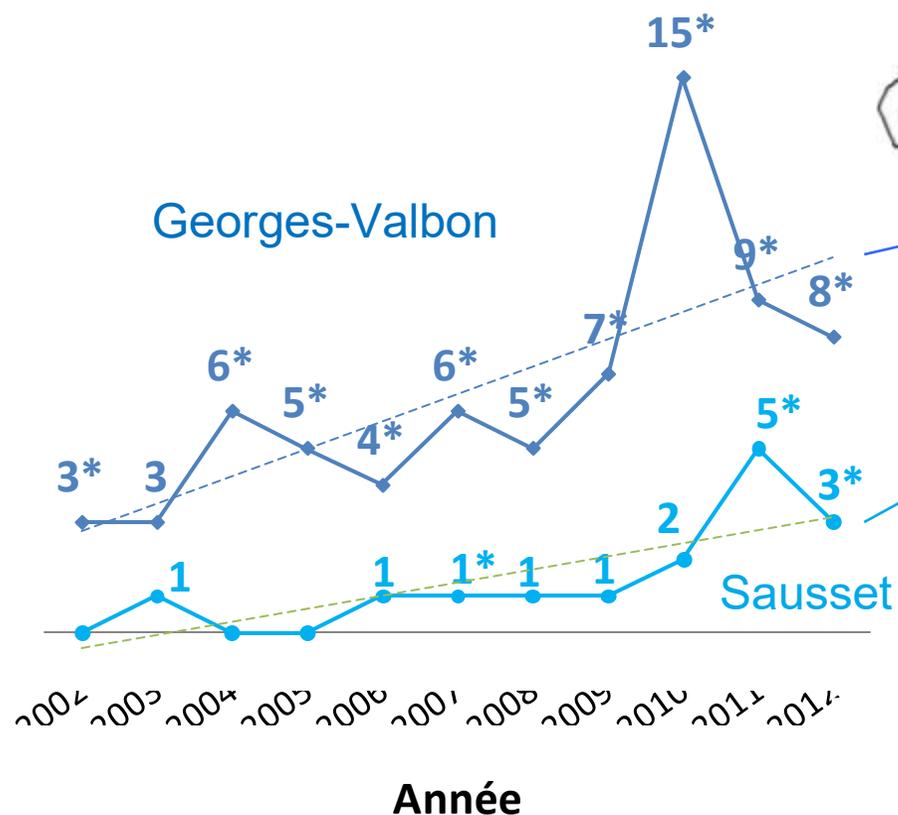


# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Blongios nain (données cumulées)



Observé nicheur dans 3 parcs :  
**Haute-Ile** première observation en 2012 (1 couple nicheur avec un jeune)



# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Blongios nain (données 2013)



En 2013 :

- **Parc du Sausset**  
(1 couple nicheur et 5 jeunes à l'envol)  
3ème année de nidification
- **Georges Valbon**  
(3 couples nicheurs et 6 jeunes à l'envol) une dynamique toujours encourageante
- **Haute-Ile**  
(observé mais statut non connu) à suivre car nicheur en 2012



Blongios\_femelle@Biosphoto\_Pierre Hugué-Dubief

# Espèces Natura 2000 – milieux humides

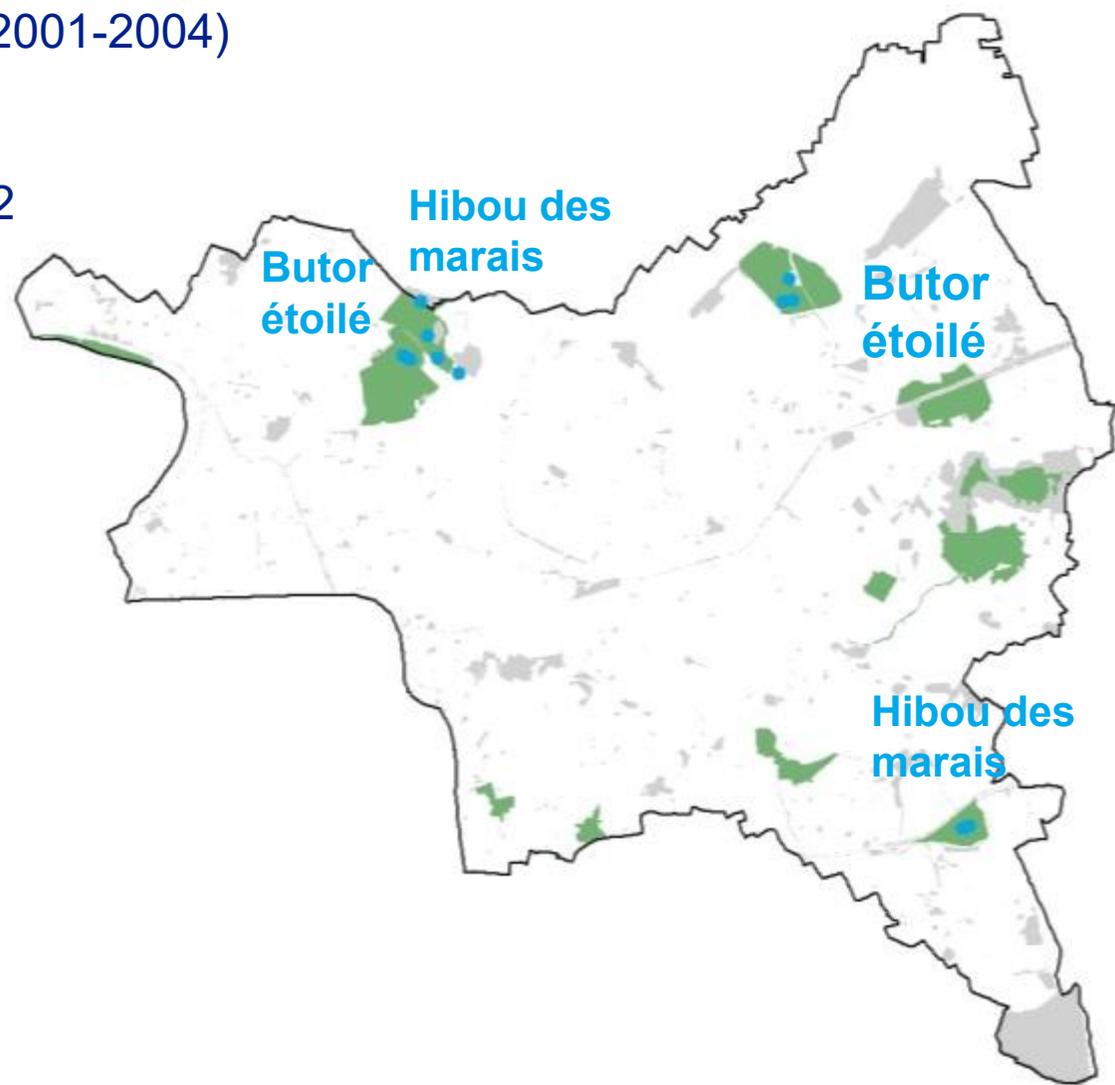
## Hibou des marais et Butor étoilé (données cumulées)



Hibou des marais peu d'observations (2001-2004)

**Butor étoilé** observé dans deux parcs:

- Georges-Valbon 1990, 2000-2006, 2012
- Sausset 2002-2004



# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Hibou des marais et Butoir étoilé (données 2013)



En 2013 :

- Parc Georges Valbon
  - Parc du Sausset
- (3 en vol puis posés)



M.Duclos. Butoir étoilé@DNPB

En 2013 :

- Parc Georges Valbon
  - Parc des Beaumonts
- première observation pour ce parc



Hibou marais@Biosphoto\_Fabrice Simon

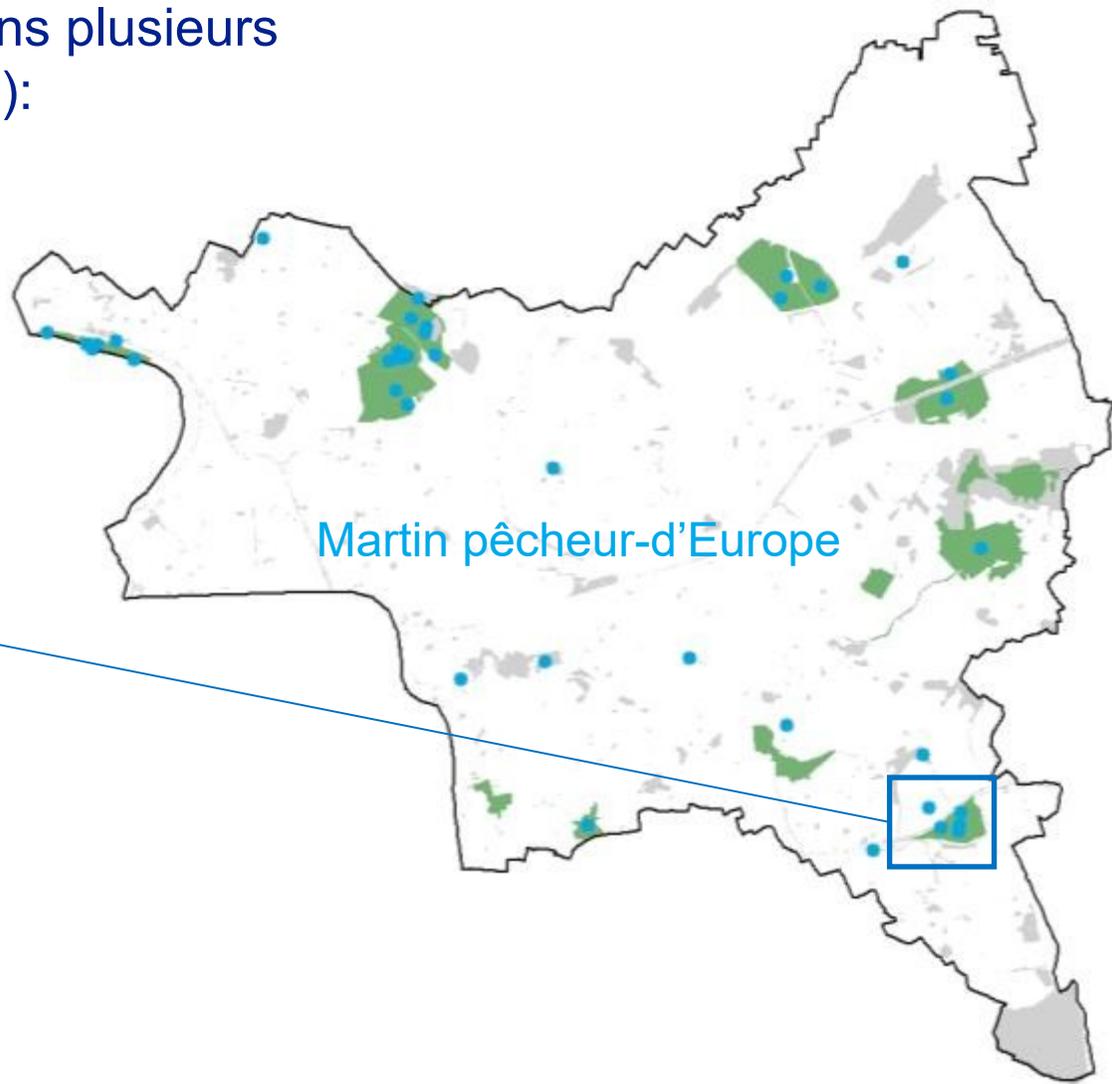
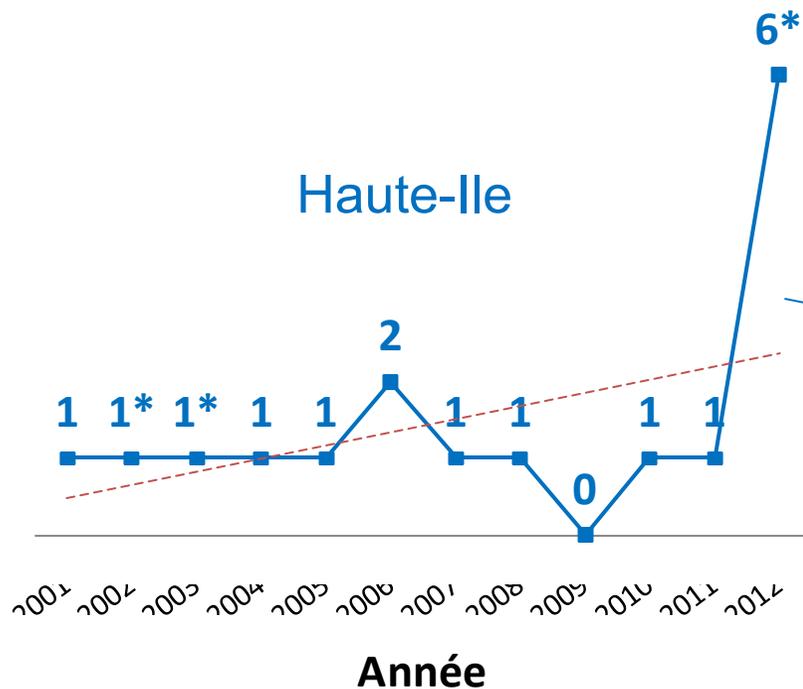
# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Martin-pêcheur d'Europe (données cumulées)



Observé nicheur en 2002 et 2003 dans plusieurs espaces verts (à vérifier aujourd'hui?):

- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis
- Parc du croissant vert
- Parc Duclos
- Square Guitry au Mousseux



# Espèces Natura 2000 – milieux humides Martin-pêcheur d'Europe (données 2013)



En 2013 :

- Haute-Ile  
nicheur régulier sur l'entité, plusieurs observations dans le temps en 2013
- Parc du Sausset
- Parc Georges Valbon
- Parc de la Poudrerie



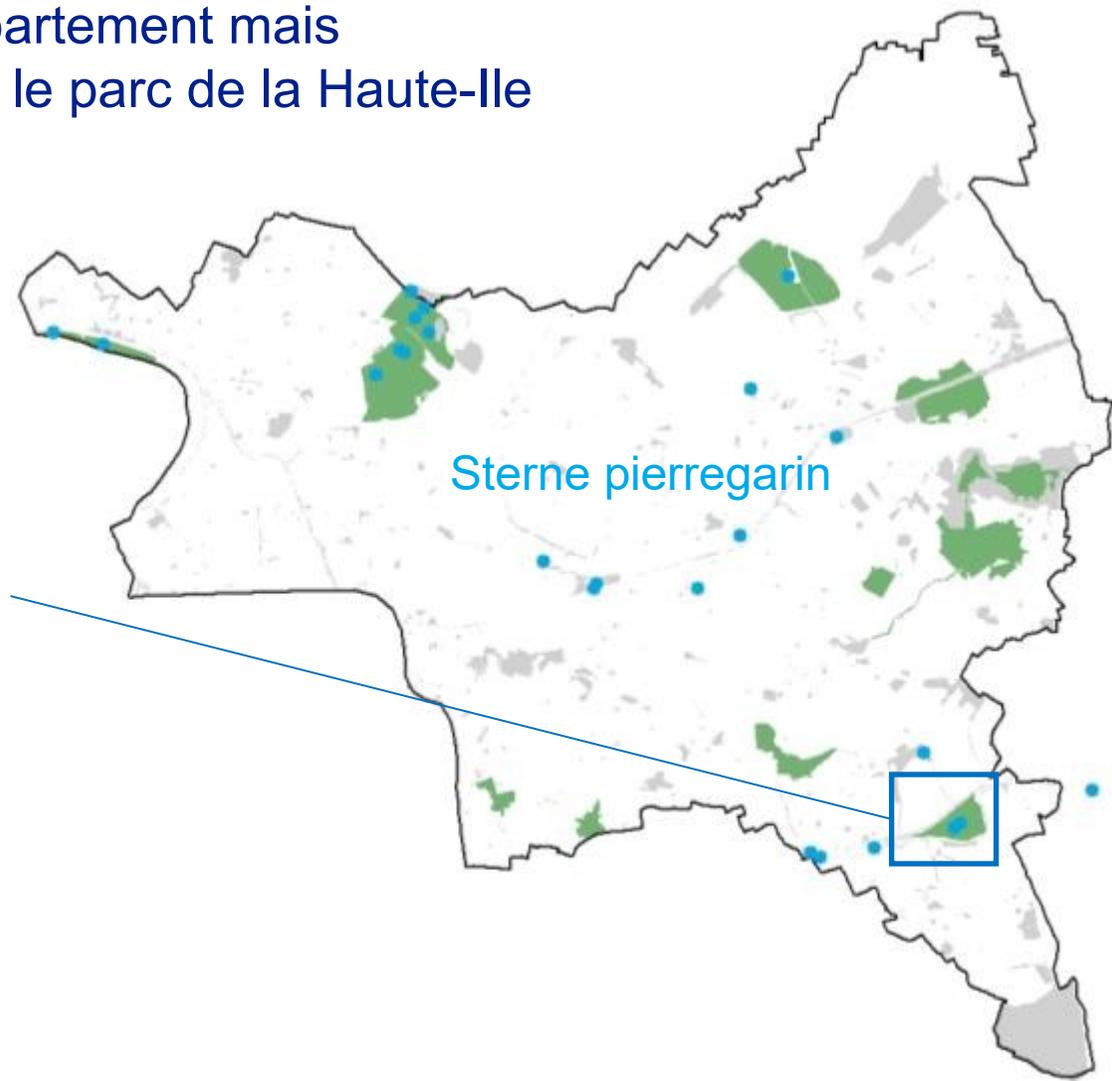
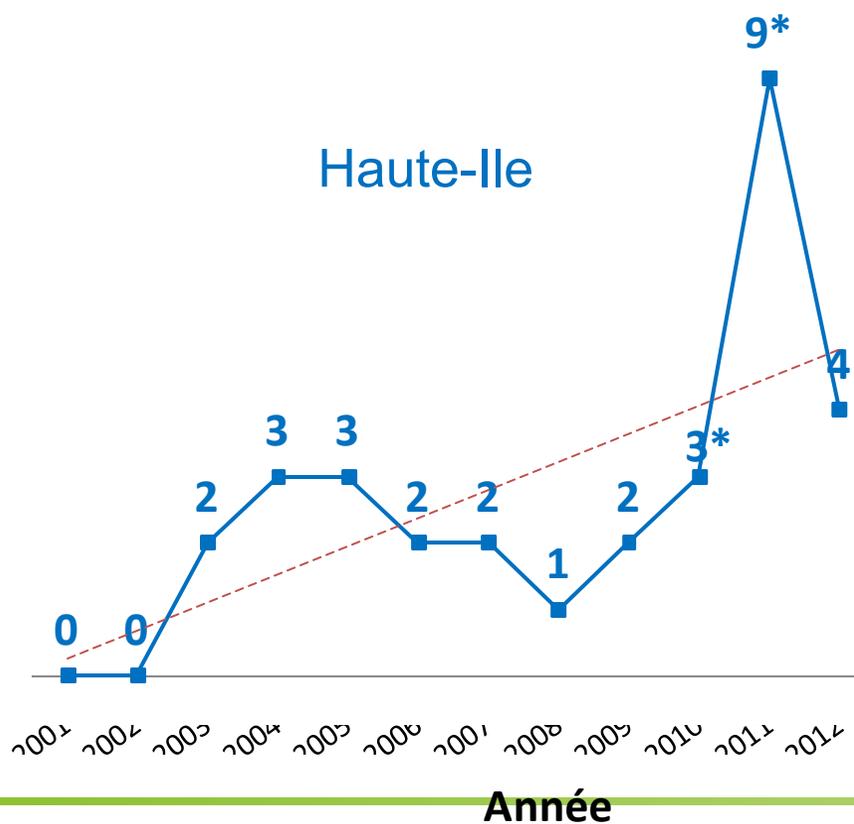
couple martin pêcheur\_Olivier Hepiegne

# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Sterne pierregarin (données cumulées)



Nombreuses observations sur le Département mais observée nicheuse uniquement dans le parc de la Haute-Ile



# Espèces Natura 2000 – milieux humides

## Sterne pierregarin (données 2013)



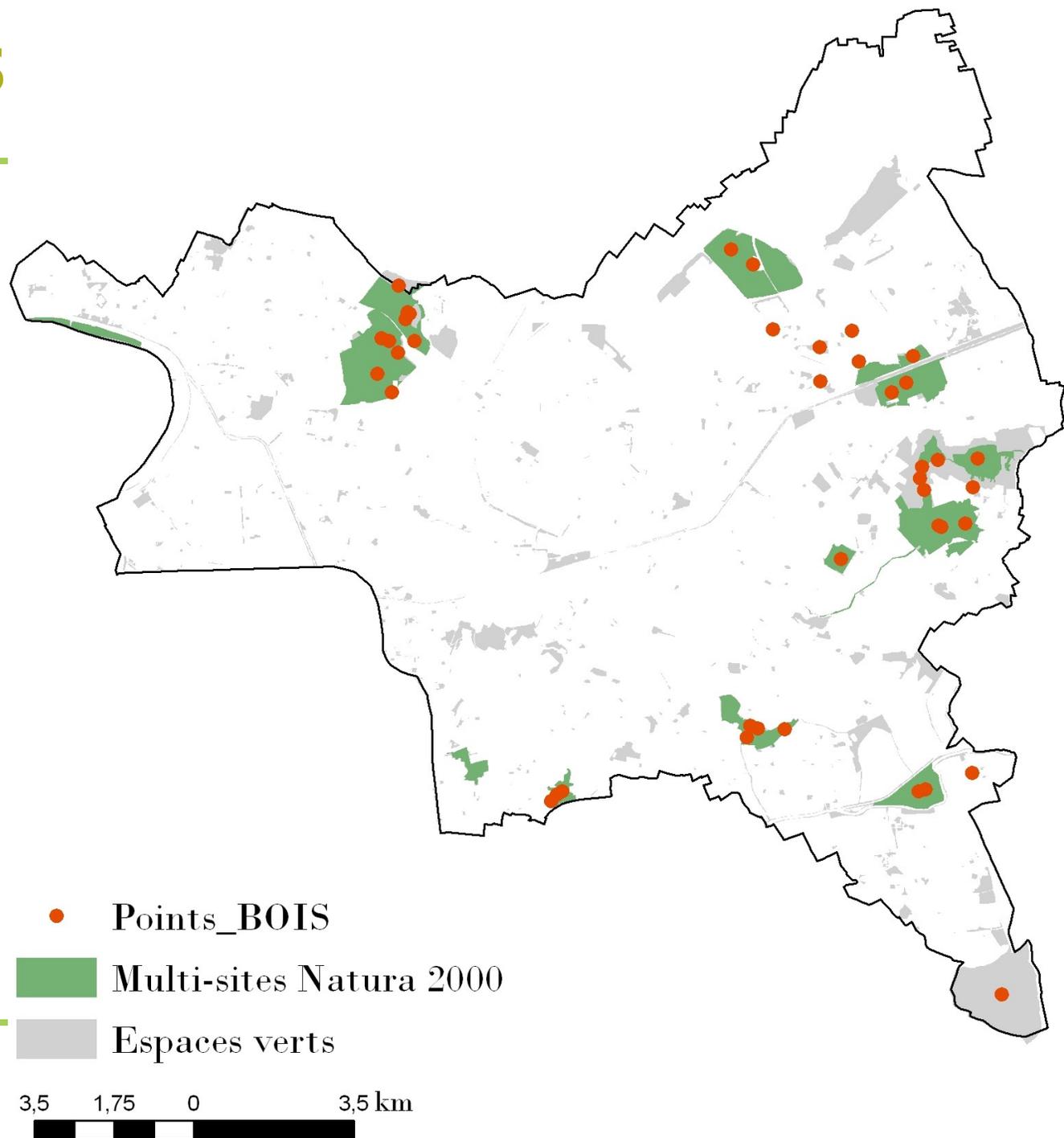
En 2013 :

- Haute-Ile  
plusieurs individus observés cet été
- Parc du Sausset  
en hivernage
- Parc des Beaumonts  
en migration
- Une présence remarquée hors ZPS le long  
du canal de l'Ourcq (pêche) et d'un bassin  
géré par la DEA



Sterne\_nid@Biosphoto\_Henry Ausloos

# Zones boisées

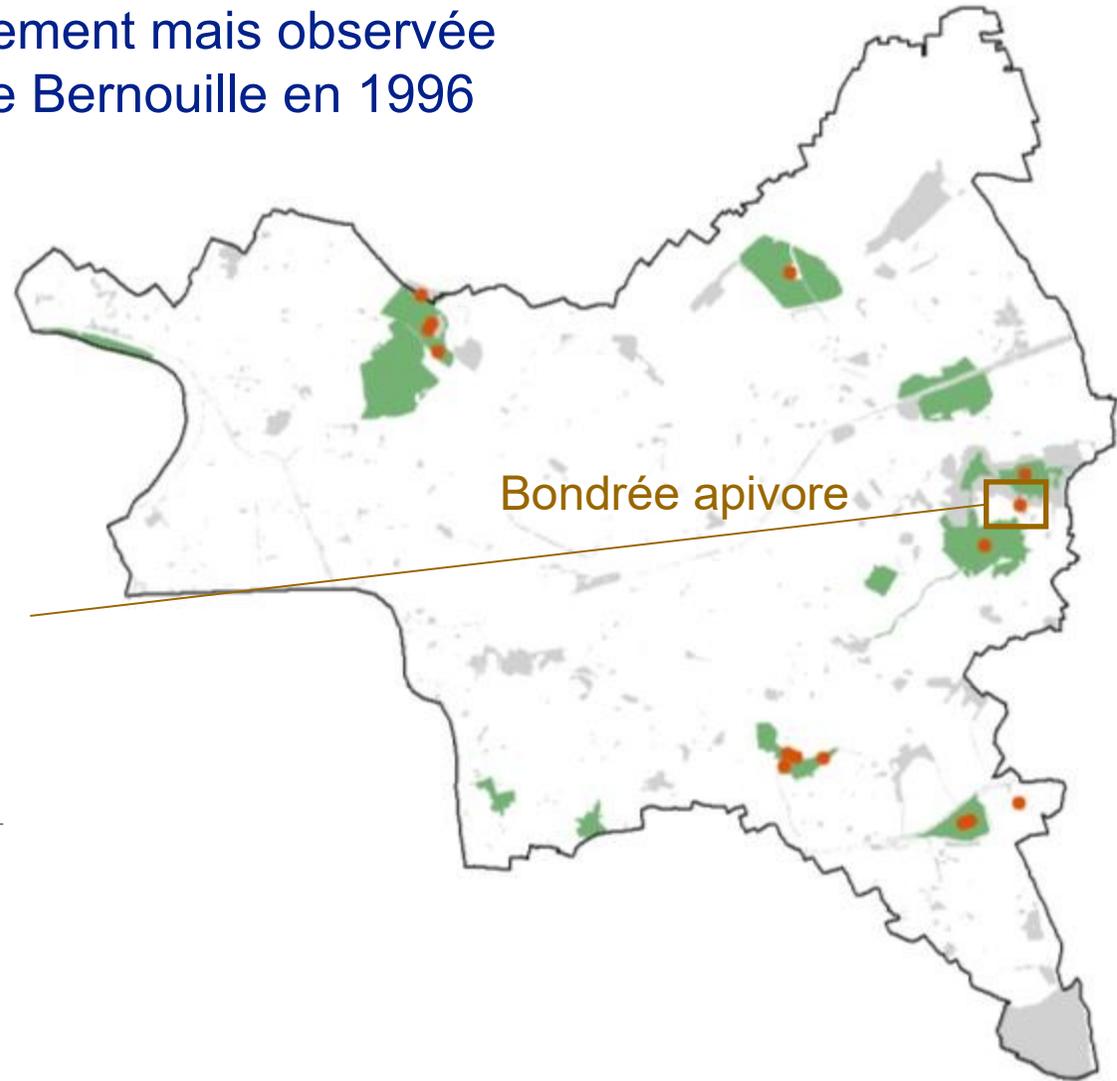
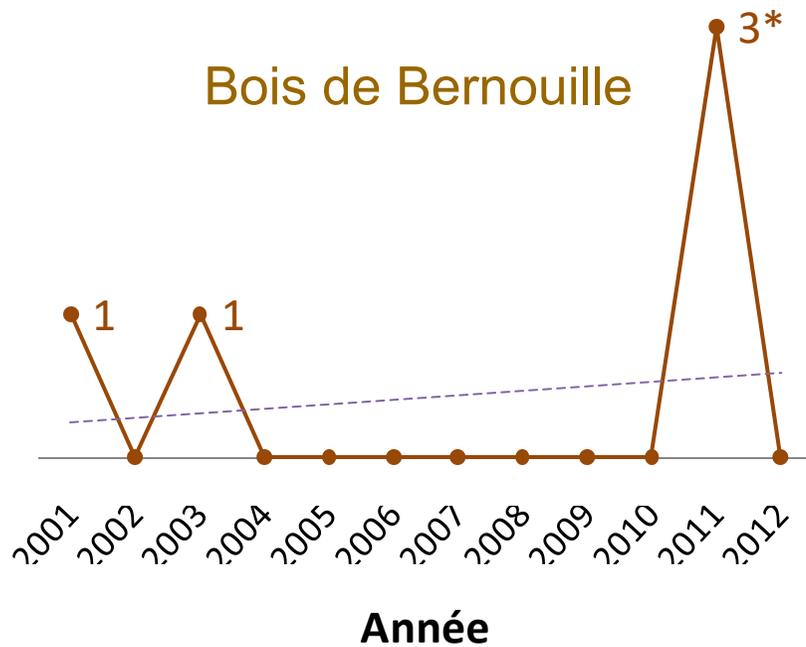


# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Bondrée apivore (données cumulées)



Plusieurs observations sur le Département mais observée nicheuse uniquement dans le Bois de Bernouille en 1996 puis nicheur probable en 2011



# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Bondrée apivore (données 2013)

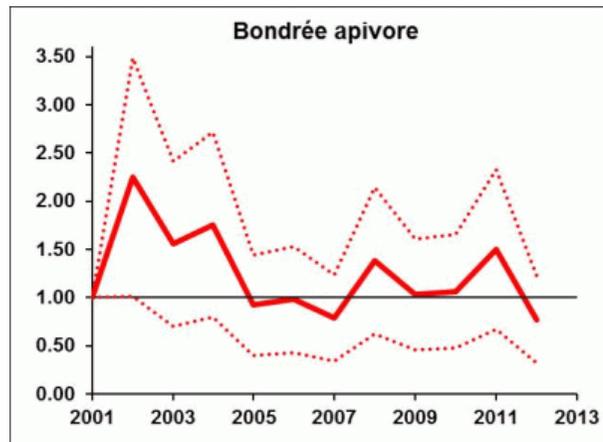
En 2013 :

- Bois de Bernouille en migration
- Parc du Sausset en migration
- Parc des Beaumonts en migration, première observation



Bondrée@Biosphoto\_Régis Cavignaux

Tendance nationale (diminution)



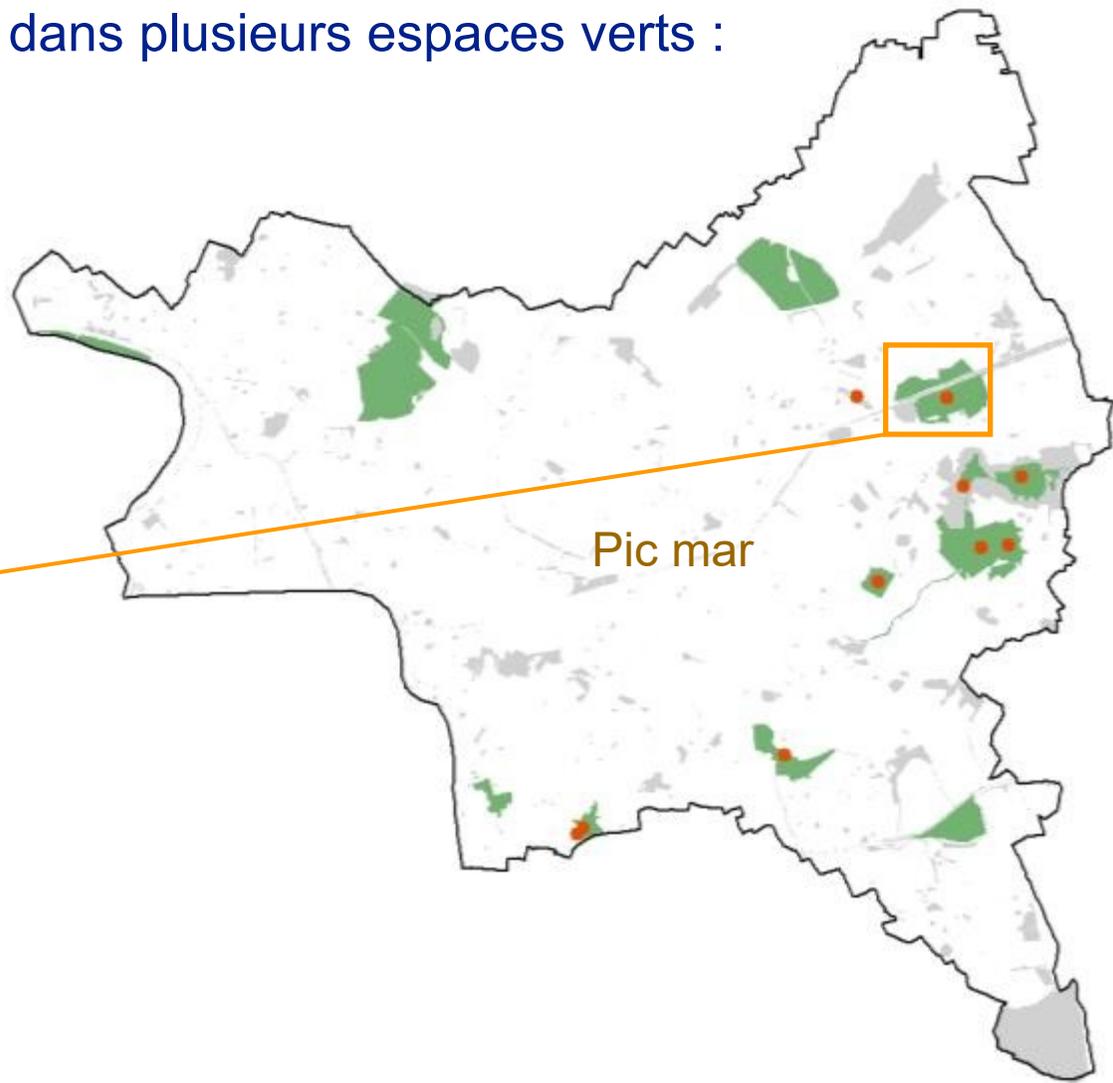
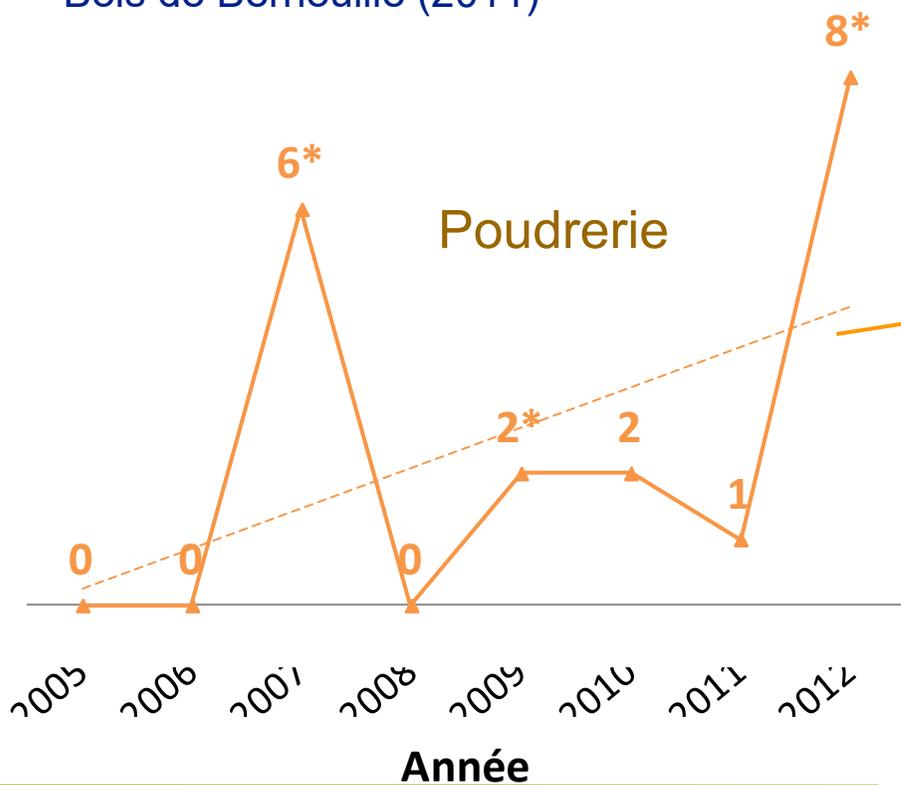
# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Pic mar (données cumulées)



Observé nicheur entre 2007 et 2012 dans plusieurs espaces verts :

- Forêt régionale de Bondy (2011)
- Parc du plateau d'Avron (2011)
- Fosse-Maussoin (2010-2011)
- Bois de Bernouille (2011)



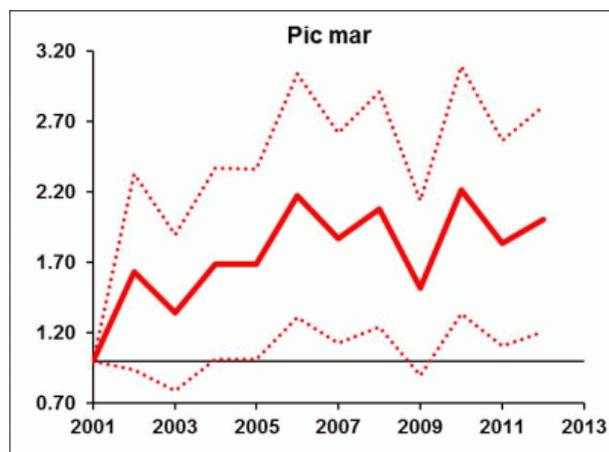
# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Pic mar (données 2013)

En 2013 :

- Parc de la Poudrerie  
1 mâle et 1 femelle
- Bois de la Couronne  
1 en vol et posé

Tendance nationale  
(augmentation)



Pic mar@Biosphoto\_Eric Ferry

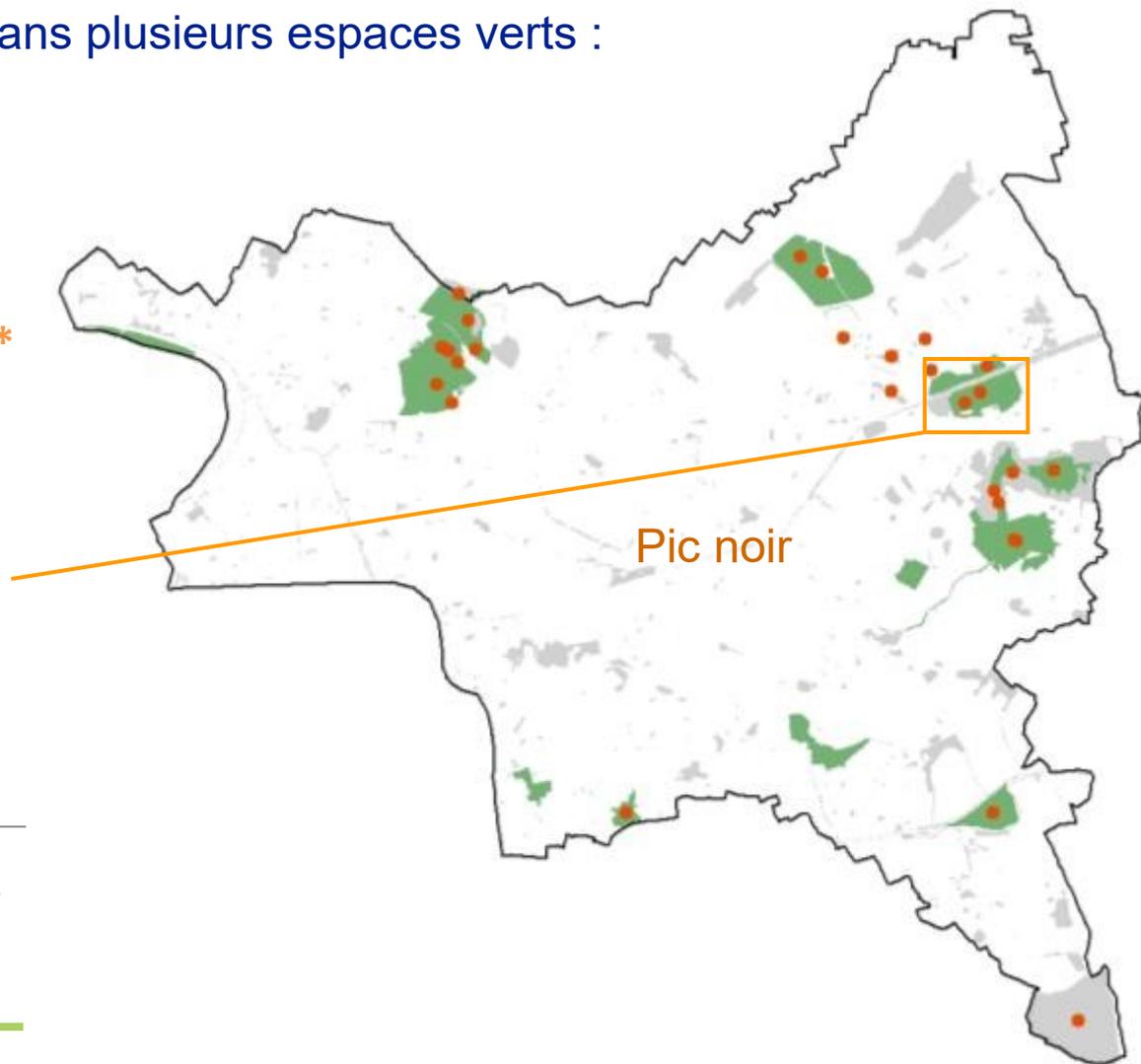
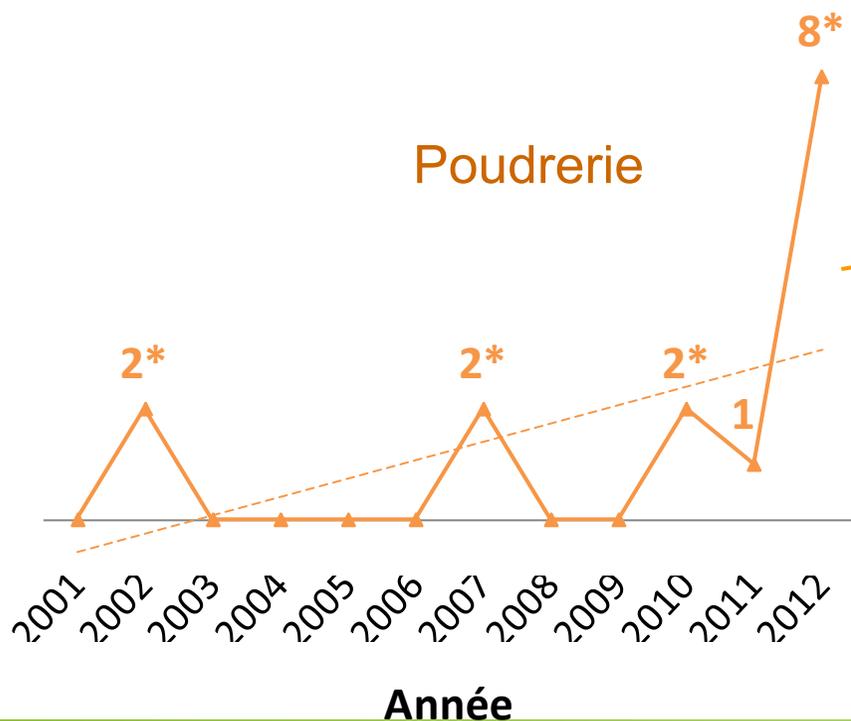
# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Pic noir (données cumulées)



Observé nicheur entre 2001 et 2012 dans plusieurs espaces verts :

- Bois de Bernouille (2001-2002, 2011)
- Bois Saint-Martin (2002)
- Forêt régionale de Bondy (2005 et 2011)
- Parc départemental du Sausset (2006)



# Espèces Natura 2000 – milieux boisés

## Pic noir (données 2013)

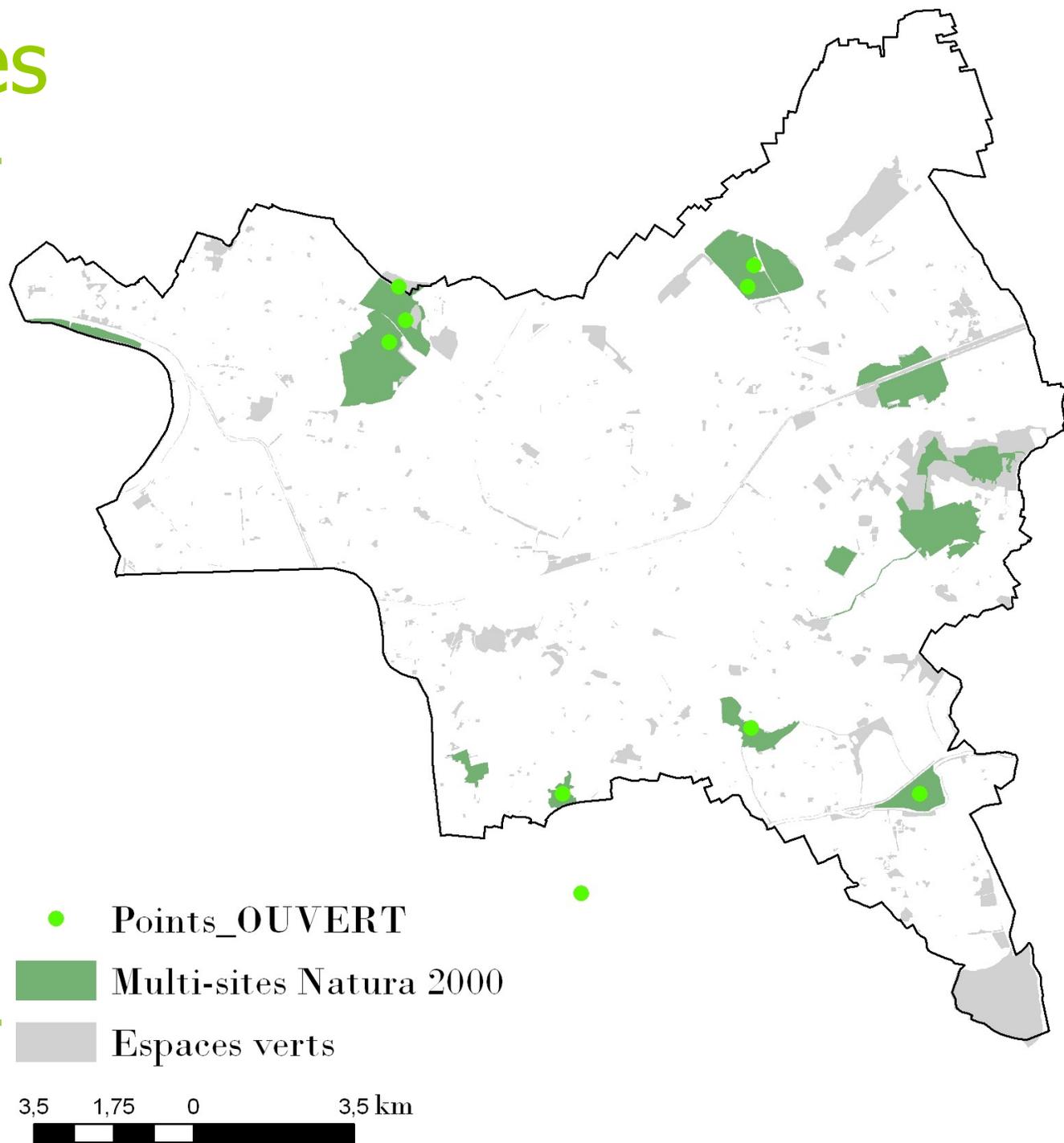
En 2013 :

- Forêt de Bondy
- Massif de l'Aulnoye
- Parc de la Poudrerie



Pic noir@Biosphoto \_Berndt Fischer

# Zones ouvertes



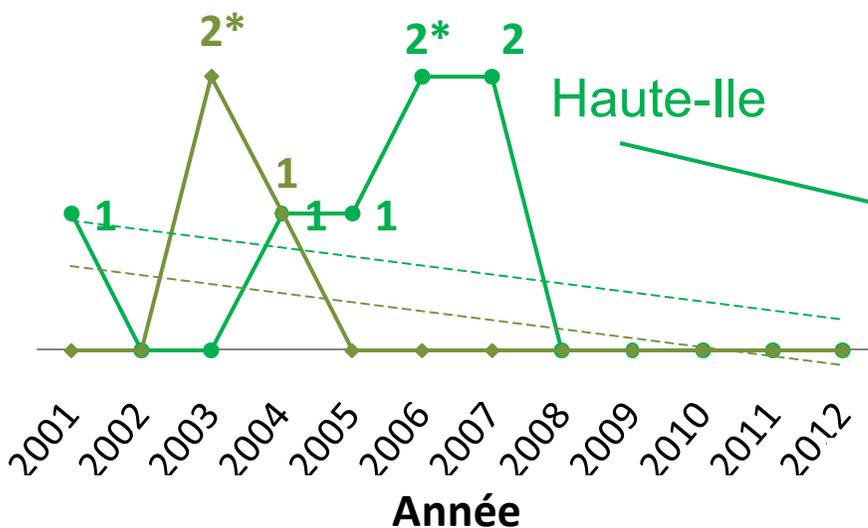
# Espèces Natura 2000 – milieux ouverts

## Pie-grièche écorcheur (données cumulées)



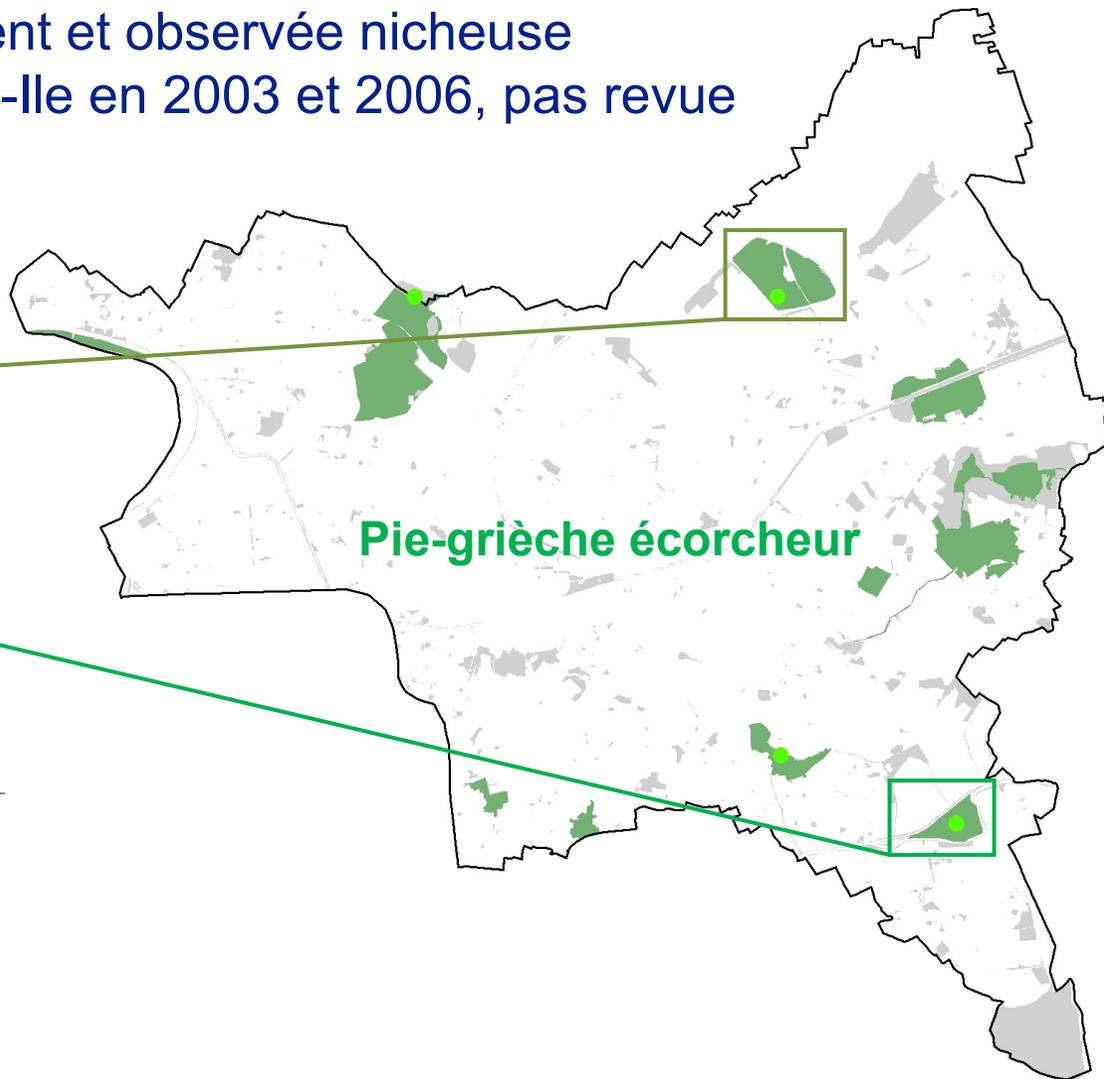
Rares observations sur le Département et observée nicheuse uniquement au Sausset et à la Haute-Ile en 2003 et 2006, pas revue depuis sur ces parcs

Sausset



Haute-Ile

Pie-grièche écorcheur



# Espèces Natura 2000 – milieux ouverts

## Pie-grièche écorcheur (données 2013)



En 2013 :

- Parc Georges-Valbon
- Parc des Beaumonts  
nouveau pour ce parc



Pie grièche\_male\_lardoir@Biosphoto\_Dave Watts

# Espèces Natura 2000 – milieux ouverts

## Busard Saint-Martin (données cumulées et 2013)



Peu d'observations sur le territoire :

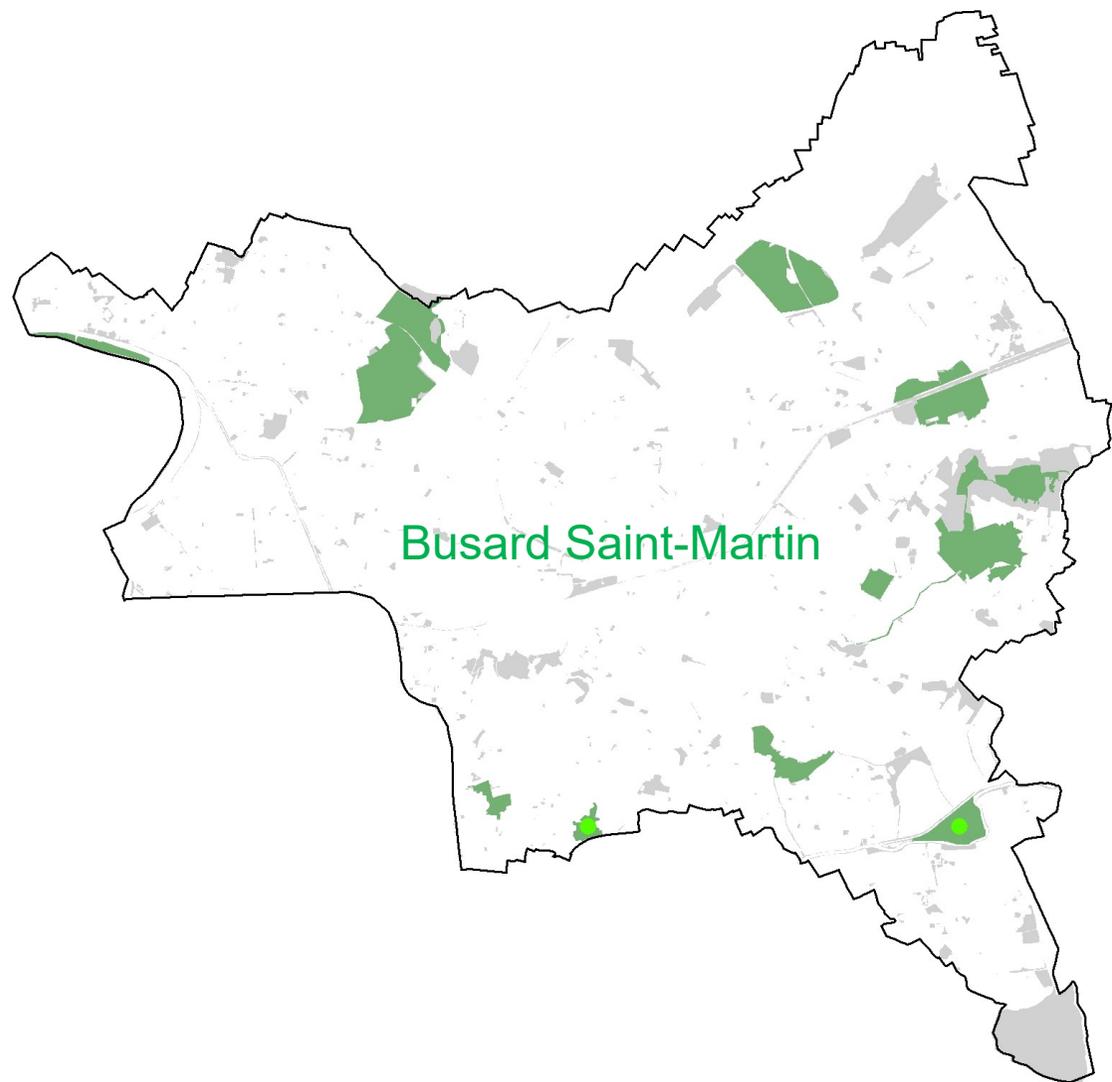
- Parc des Beaumonts (2009)
- Parc de la Haute-Ile (2001-2003)

En 2013 :

- Parc de la Haute-Ile



Busard st martin\_male@Biosphoto\_Fabrice Cahez



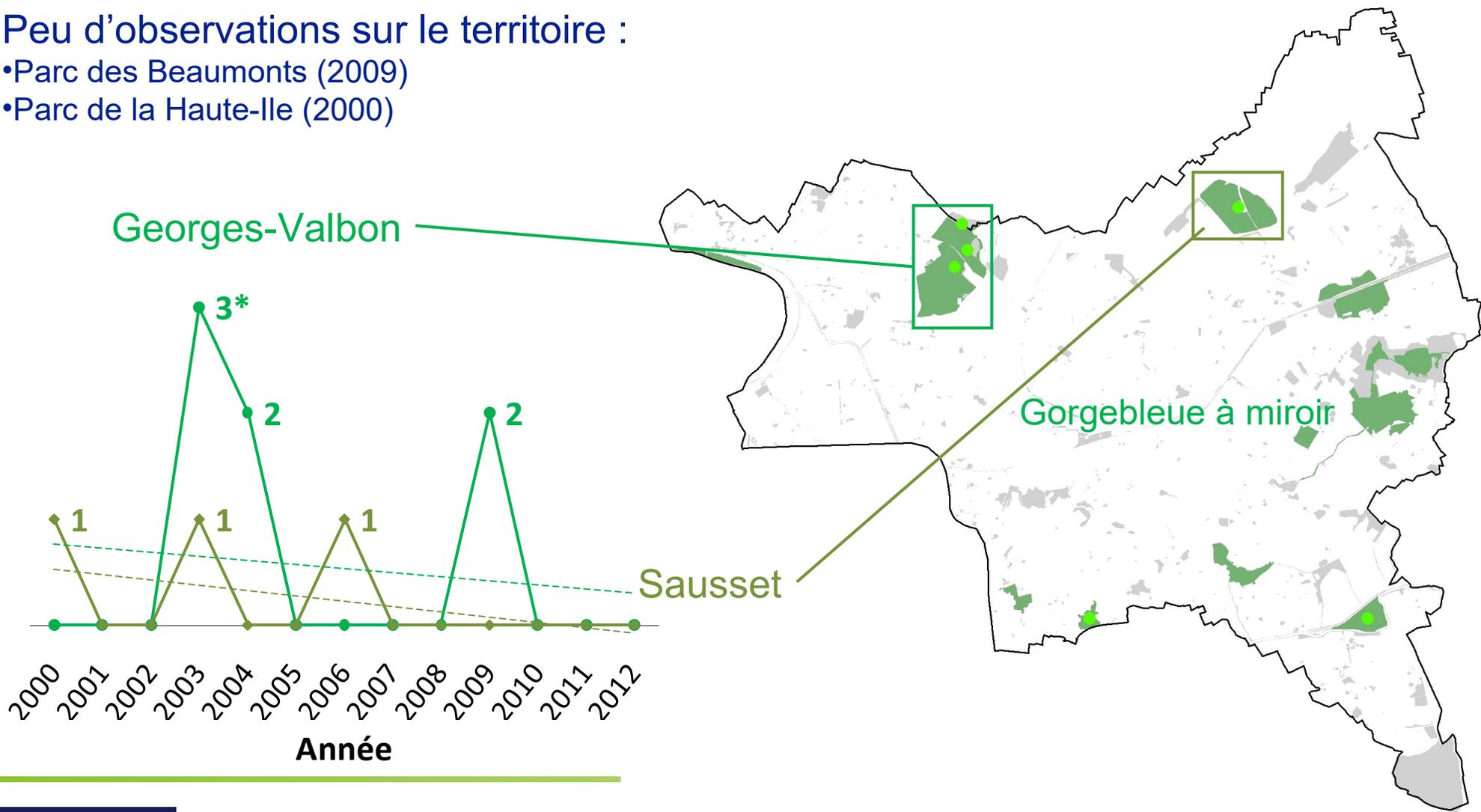
# Espèces Natura 2000 – milieux ouverts

## Gorgebleue à miroir (données cumulées)



Peu d'observations sur le territoire :

- Parc des Beaumonts (2009)
- Parc de la Haute-Ile (2000)



# Espèces Natura 2000 – milieux ouverts

## Gorgebleue à miroir (données 2013)



En 2013 :

- Parc Georges-Valbon en migration
- Parc des Beaumonts en migration



Gorgebleue-male\_femelle@Biosphoto\_Jean-Claude Carton

# Conclusions – les éléments marquants de 2013



- **Hétérogénéité de l'effort d'observation**

Pression d'observation forte dans les parcs départementaux. Moins de données sur les autres entités qui « remontent » jusqu'à l'animateur (coteaux de l'Aulnoy, Plateau d'Avron...)

- **Le Blongios nain a encore niché au parc du Sausset ! 3 années cumulées**

- **4 Espèces observées pour la première fois aux Beaumonts en 2013**

(Hibou des marais, Sterne pierregarin, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore)

- Présence de **sites majeurs sur le territoire en dehors de la ZPS :**

Bois Saint Martin, Canal de l'Ourcq (territoire de pêche), certains bassins.

- Bonne état des populations d'oiseaux de milieux humides et boisés

- Régression des populations d'oiseaux de milieux ouverts (Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir)

# Conclusions – propositions 2014



- **Renouvellement campagne d'observations pour les espèces forestières** dans le cadre de la convention animation N2000, (coteaux de l'Aulnoye dont bois de Bernouille, Plateau d'Avron, Forêt de Bondy, Bois de Chelles, Parc de la Fosse Maussoin)
- **Améliorer le circuit de partage des observations** entre les 6 gestionnaires?
- Proposition de mise à jour du DOCOB de l'entité Parc départemental du Sausset afin de **modifier le statut du Blongios nain**
- Mise en œuvre et suivi des contrats **Pie-grièche écorcheur**

## Plans de gestion, des outils de mise en œuvre du DOCOB

- État d'avancement des Plans de gestion
- 6 contrats pour la Seine-Saint-Denis dont 3 dédiés au Blongios Nain et 3 dédiés à la pie grièche, zoom sur le contrat des Beaumonts obtenu par Est Ensemble en 2013.

# Les Plans de gestion, des outils opérationnels pour la mise en œuvre du DOCOB



Des enjeux de conservation déclinés par espèce et par entité dans le DOCOB

4 grands objectifs inscrits au DOCOB pour l'ensemble du multi-sites:

- Poursuivre et améliorer la **gestion** en faveur des milieux et des espèces Natura 2000
- Favoriser une **fréquentation du public** en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats
- Maîtriser les impacts des **plans et projets urbains et d'aménagement**, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000
- Développer des actions de **valorisation** du site et de **sensibilisation** à l'environnement

4 grands objectifs déclinés en 10 « objectifs opérationnels », eux même traduits concrètement en actions dans des plans de gestion

# Une démarche collective pour les plans de gestion



## ➤ DOCOB : Action G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité

### Une démarche collective

- L'opportunité de la présence de **grands gestionnaires publics (6)**
- La complexité de la gestion de milieux naturels en milieu urbain dense, **très fréquentés, un besoin de partage et d'échanges**
- Le besoin de **cohérence**, pour le suivi du site composé de 15 entités  
➔ **Identifier des enjeux de gestion compatibles avec ceux de Natura 2000**



# Etat d'avancement des plans de gestion du multi-sites Parc départemental du Sausset



	Blongios	Bondrée	Busard Cendré	Busard St M.	Butor	Gorgebleu	Hibou marais	Martin pêcheur	Pie grièche	Pic noir	Pic mar	Sterne
DOCOB- ZPS	Fort	moyen	faible	faible	moyen	moyen	faible	fort	moyen	fort	Fort	Fort
Valeur actuelle pour l'entité	Moyen	-	-	-	-	-	-	Moyen	-	-	-	Moyen
Valeur potentielle pour l'entité	FORT	moyen	-	-	moyen	moyen	-	Moyen	moyen	moyen	moyen	Moyen

- **Enjeux :** Esp. milieux humides : milieux à protéger et développer, Esp. milieux ouverts et forestiers : habitats à développer
- **Plan achevé du Sausset**
- **Traduction des actions Natura 2000**
  - > Amélioration des zones humides : pérennisation des habitats et augmentation des habitats favorables
  - > Amélioration de la qualité écologique des milieux ouverts et semi ouverts
  - > Gérer la fréquentation
  - > Poursuivre les suivis

REPONSE DES ACTIONS AUX ENJEUX DE CONSERVATION NATURA 2000												
Actions	Réponse à l'action du document d'objectif										Evaluation d'incidence de l'action sur les enjeux de conservation Natura 2000	
	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	S1	F1	C1		
3a - 7 Maintien et développement de la gravière du Marais												Cette action vise à améliorer les capacités d'accueil d'une espèce d'intérêt communautaire sur le Marais, le Petit Gravelot, elle est donc en faveur des enjeux de conservation Natura 2000 et ne remet en aucun cas en cause les enjeux de conservation des autres espèces d'intérêt communautaire.
3a - 8 Contrôle des mammifères prédateurs des oiseaux												Cette action vise à diminuer le risque de prédation sur les espèces d'intérêt communautaire. Elle est donc en faveur des enjeux de conservation Natura 2000.
3a - 9 Analyse et suivi de la qualité globale de l'eau du Marais												Cette action n'a aucune incidence sur les enjeux de conservation Natura 2000.
3a - 10 Curer le Marais												Cette action vise à pérenniser le Marais, comme un milieu d'intérêt majeur pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (Blongios nain, Petit Gravelot, Martin-Pêcheur d'Europe). Cette action a fait l'objet d'une réflexion en amont afin d'éliminer le risque d'incidences. Ainsi, dans la mesure où cette action est réalisée en dehors des périodes de reproduction de ces espèces, et où les autres zones humides du parc ne sont pas concernées par des interventions au moment de ce curage, les incidences Natura 2000 peuvent être considérées comme négligeables.
3a - 11 Pose de nichoirs à martin pêcheur												Cette action vise à la conquête du Marais par le Martin-pêcheur d'Europe, une espèce d'intérêt communautaire jusqu'ici uniquement observée en migration malgré la présence de milieux favorables. En ce sens, elle est donc en faveur des enjeux de conservation Natura 2000.
3a - 12 Fauche des berges du Marais												Etant donnée la période et la nature de l'intervention, cette action n'a aucune incidence sur les enjeux de conservation Natura 2000.
3a - 13 Nettoyage du site												Aucun risque d'incidence Natura 2000 ne découle de cette action.
3b - 14 Assurer une circulation de l'eau pour l'amélioration de sa qualité (filtration végétale, oxygénation)												Cette action vise à contribuer à reconquérir la qualité des eaux de l'étang de Savigny. Elle est donc en faveur des enjeux de conservation Natura 2000 puisqu'elle contribue à l'amélioration des habitats naturels des oiseaux d'eau tels

# Etat d'avancement des plans de gestion du multi-sites Parc départemental Jean Moulin Les Guilands



	Blongios	Bondrée	Busard Cendré	Busard St M.	Butor	Gorgebleu	Hibou marais	Martin pêcheur	Pie grièche	Pic noir	Pic mar	Sterne
DOCOB-ZPS	Fort	moyen	faible	faible	moyen	moyen	faible	fort	moyen	fort	Fort	Fort
Valeur actuelle pour l'entité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur potentielle pour l'entité	-	-	-	-	-	-	-	-	moyen	-	-	-

- **Enjeu Pie Grièche Ecorcheur !**
- **Plan d'actions achevé, (chiffrage en cours)**
- **Traduction des actions Natura 2000**
  - > Potentiel moyen sur les milieux ouverts et semi-ouverts pour accueillir la pie grièche écorcheur
  - > Actions visant à augmenter les zones favorables à la PGE
  - > Actions visant à augmenter les ressources alimentaires pour les espèces milieux ouverts



# Etat d'avancement des plans de gestion du multi-sites Parc forestier de la Poudrerie



	Blongios	Bondrée	Busard Cendré	Busard St Martin	Butor	Gorgebleu	Hibou marais	Martin pêcheur	Pie grièche	Pic noir	Pic mar	Sterne
DOCOB- ZPS	fort	moyen	faible	faible	moyen	moyen	faible	fort	moyen	fort	fort	fort
Valeur actuelle pour l'entité	-	-	-	-	-	-	-	Moyen	-	fort	fort	-
Valeur potentielle pour l'entité	-	moyen	-	-	-	-	-	moyen	-	fort	fort	-

- **Enjeu : préservation des Esp. Forestières**
- **Traduction des enjeux Natura 2000**
  - > Pic mar, pic noir :
    - Diagnostic boisement qui révèle la nécessité de régénérer les peuplements
    - Maintenir les habitats : assurer la permanence de vieux et grois bois dans le temps
  - > Martin Pêcheur :
    - Recréer postes de chasse et lieux de nidification le long du canal de l'Ourcq



# Etat d'avancement des plans de gestion du multi-sites Parc départemental Georges Valbon



	Blongios	Bondrée	Busard Cendré	Busard St Martin	Butor	Gorgebleu	Hibou marais	Martin pêcheur	Pie grièche	Pic noir	Pic mar	Sterne
DOCOB- ZPS	fort	moyen	faible	faible	moyen	moyen	faible	fort	moyen	fort	fort	fort
Valeur actuelle pour l'entité	fort	moyen	-	-	moyen	moyen	-	moyen	-	fort	fort	-
Valeur potentielle pour l'entité	fort	moyen	-	-	fort	moyen	-	fort	moyen	moyen	moyen	moyen

- DOCOB : l'entité aux enjeux les + forts
- Finalisation du diagnostic en cours
- Des ateliers pour faire du plan de gestion, un grand projet de service!



# 6 contrats Natura 2000 pour le multi-sites de la Seine-Saint-Denis

# Etude Pie Grièche Ecorcheur



Une étude pour développer le potentiel d'accueil dans la ZPS de la pie grièche écorcheur

Une étude confiée à Ecoter :

- 1/ pour mieux appréhender le potentiel d'accueil de la ZPS de la Seine-Saint-Denis pour Pie Grièche Ecorcheur
- 2/ proposer des aménagements favorables à son installation au sein de la ZPS : cf deux contrats obtenus en 2013 et 2014!



Pie grièche\_femelle@Biosphoto\_Julien Sere



Pie grièche\_nid@Biosphoto\_Dietmar Nill



Pie-grièche\_oeufs@Biosphoto\_Kerstin Hinze

# Etude Pie Grièche écorcheurs, les éléments saillants

## Etat des lieux



- **Présentation sommaire de l'espèce**

- > une espèce migratrice qui arrivent en Europe vers la fin du mois d'avril et repart entre mi-juillet et mi-août en Afrique (axe de migration du sud-est vers nord ouest)
- > une espèce typique des milieux semi-ouverts
- > des techniques de chasse au vol et des lardoirs

- **A l'échelle de la Région Ile de France**

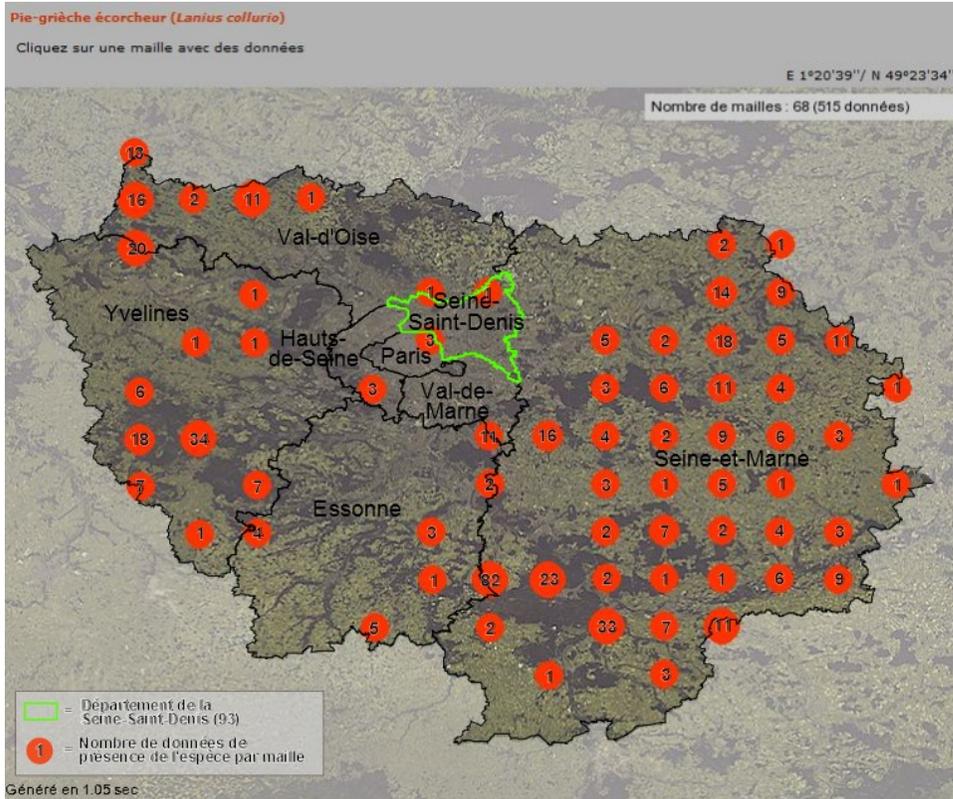
- > peu d'effectifs (entre 150 et 200 couples)



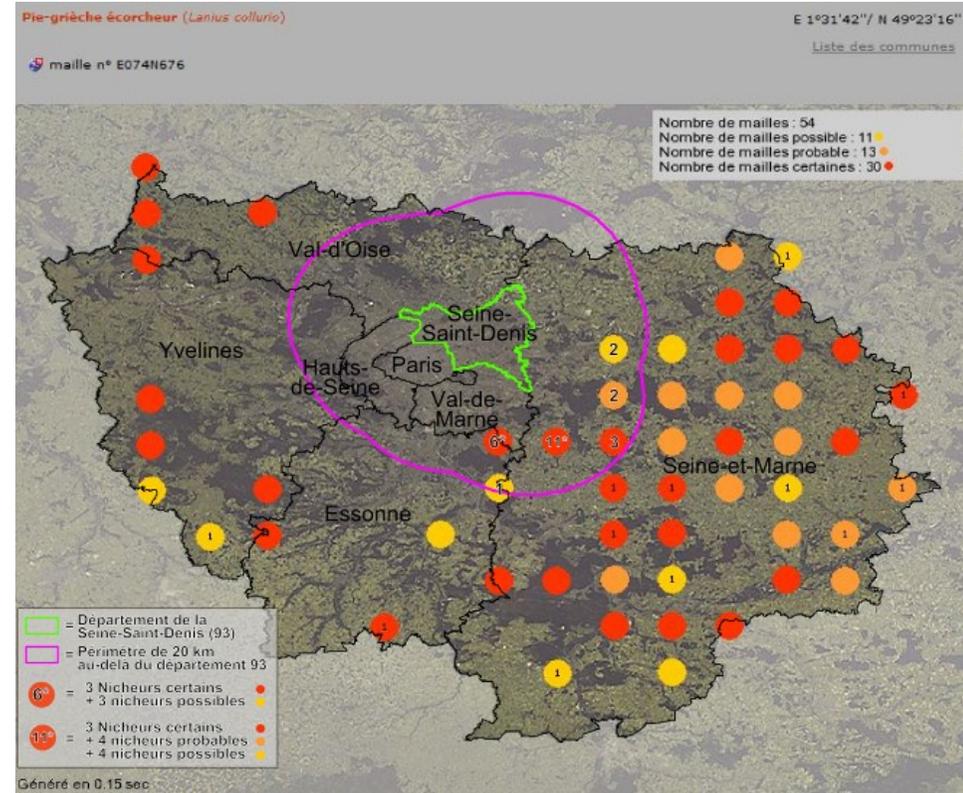
Pie grièche\_male\_lardoir@Biosphoto\_Dave Watts

# Etude Pie Grièche écorcheurs, les éléments saillants

## Etat des lieux



Carte de **présence** de la Pie-grièche écorcheur en région Île-de-France (source : Faune – Île-de-France, données 2004-2013)



Carte **des sites de nidification** de la Pie-grièche écorcheur en Île-de-France (source : Faune – Île-de-France, données 2004-2013)

## À l'échelle de la ZPS « sites de la Seine-Saint-Denis »

### > Statut DOCOB :

- nicheur potentiel à la Haute Ile et au Sausset
- en halte migratoire occasionnelle à Georges Valbon, Plateau d'Avron et parc des Beaumonts

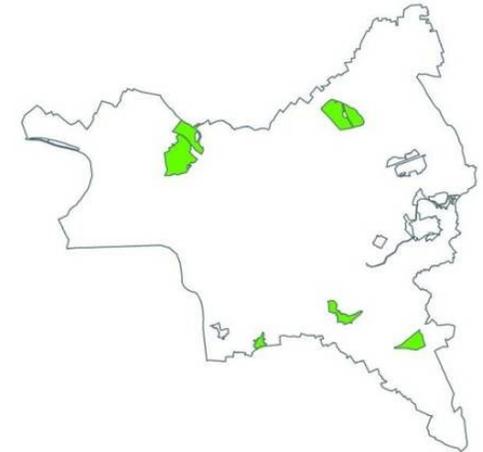
### > Objectif DOCOB –G 5 : développement milieux ouverts avec arbustifs

### > Des observations régulières sur le site de la Seine-Saint-Denis mais aucune donnée de juvénile recensée

### > Une **tentative de nidification sur le parc départemental du Sausset** il y a quelques années

### > La présence sur notre ZPS, d'habitats favorables (milieux ouverts piquetés d'arbustes) à moindre aménagement :

- 19% de la ZPS en milieu ouvert.
- **la plus grande superficie de milieux ouverts favorable au sein de la ZPS est située au Sausset.**



Carte de répartition de la Pie-grièche écorcheur en Seine-Saint-Denis

Source : parcsinfo.seine-saint-denis.fr (données issues du DOCOB Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »).

# Etude Pie Grièche écorcheurs, les éléments saillants

## Conclusions



- **Conclusions sur les potentiels d'accueil**
  - > **à développer sur la ZPS, en priorité**
    - au Parc du Sausset
    - au Bois de Bernouille
    - mais aussi au Beaumonts et à Georges Valbon.
  - > **Et hors ZPS**
    - Parc Ballanger
    - Site composé de parcelles en friches à Gonesse géré par l'AEV.
    - Vastes territoires en Seine et Marne

# Etude Pie Grièche écorcheurs, aménagement d'habitats favorables au Sausset



- **Les grands principes d'aménagement des milieux ouverts :**
  - > Secteurs ensoleillés,
  - > Des buissons espacés pour les perchoirs,
  - > Des zones vastes de végétation rase pour la chasse,
  - > Des secteurs non enclavés pour éviter toute prédation de la pie grièche
- **Concrètement, grâce au contrat N2000, des aménagements ont été réalisés au Sausset en 2013**
  - > à dé-densifier la haie originelle mono-spécifique et de hauts jets afin de travailler dans l'épaisseur à une haie d'épineux, de structure et d'âge diversifiés,
  - > reprise des zones de pâturage contigües afin de diversifier l'offre en buissons d'épineux.
  - > Les travaux ont été effectués au cours de l'hiver 2013. Seule une des deux zones pressenties dans le contrat a été réhabilitée et diversifiée.
  - > Le suivi sera régulier afin de rendre compte de l'efficacité des aménagements



Secteur du coteau sec avant travaux  
© DNPB-CG93



- **Présentation du Contrat des Beaumonts**

# Aménagement d'habitats favorables aux Beaumonts (1/2)

- Une fermeture du milieu de plus en plus problématique (comparaison 2002 / 2012) :



## Aménagement d'habitats favorables aux Beaumonts (2/2)

- Mesures entreprises dans le cadre du Contrat Natura 2000 (sept / déc 2014) :

- Réouverture du milieu prairial semi-arbustif par une coupe d'éclaircie sélective sur les robiniers faux-acacias, érables planes et ailantes

- Entretien des prairies sèches : fauche et élagage des grands arbres

- Constitution d'une haie bocagère en limite du milieu ouvert, bordée d'une bande herbeuse avec replantation par endroits d'aubépines et de prunelliers

- + un suivi régulier à mettre en place, également dans la perspective de refonte du plan de gestion en 2015/2016



 Déboisement pour reconstitution de taillis  
 Création de haies bocagères

- **Evaluation d'incidences**
- **Présentation d'outils méthodologiques**

# Point réglementaire – rappel sommaire



**Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements à condition qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation d'un site (en Seine-Saint-Denis, les 12 espèces d'oiseaux).**

- > **Le décret du 9 avril 2010** (article R414-27 du Code de l'environnement), fixe **une liste nationale** des projets, plans ou programmes déjà **soumis à encadrement** (déclaration ou autorisation) (ex. : PLU, SCOT, projet soumis à étude d'impact, autorisation et déclaration loi sur l'eau, certaines ICPE...) ;
- > **L'arrêté préfectoral du 31 août 2011**, fixe **une première liste locale de Seine-Saint-Denis** des projets de moindre ampleur mais **soumis à encadrement** (déclaration ou autorisation) (ex. : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, certaines manifestations sportives, etc.) ;
- > **L'arrêté préfectoral n° 2013-2281 du 9 août 2013** qui fixe une seconde liste locale soumise à un **régime d'autorisation propre à Natura 2000** pour des plans ou projets non soumis à encadrement, et ce dans 3 rubriques : forêt, eau et aménagement.

# Point réglementaire, les évaluation d'incidences en 2013



## Les études d'incidences auxquelles l'animateur a été associé en 2013 :

- Évaluations environnementales des CDT : Territoire de la culture et de la Création, Cœur Économique Roissy, Terres de France, Est Seine-Saint-Denis, Pôle d'Excellence Aéronautique, Territoire de la Transition Énergétique
- Modifications ou élaboration de PLU : révision du PLU de Coubron.
- Études d'incidences sur le site Natura 2000 : gestion des berges de la Haute Ile
- Études d'incidences à proximité du site Natura 2000 : ?

## On retient :

- une relative bonne connaissance du périmètre, moins du DOCOB,
- un nouveau dispositif encore mal connu, parfois difficile à appréhender,
- des études amont souvent peu anticipées et qui nécessitent d'être « rattrapées »,
- des compétences naturalistes à solliciter.

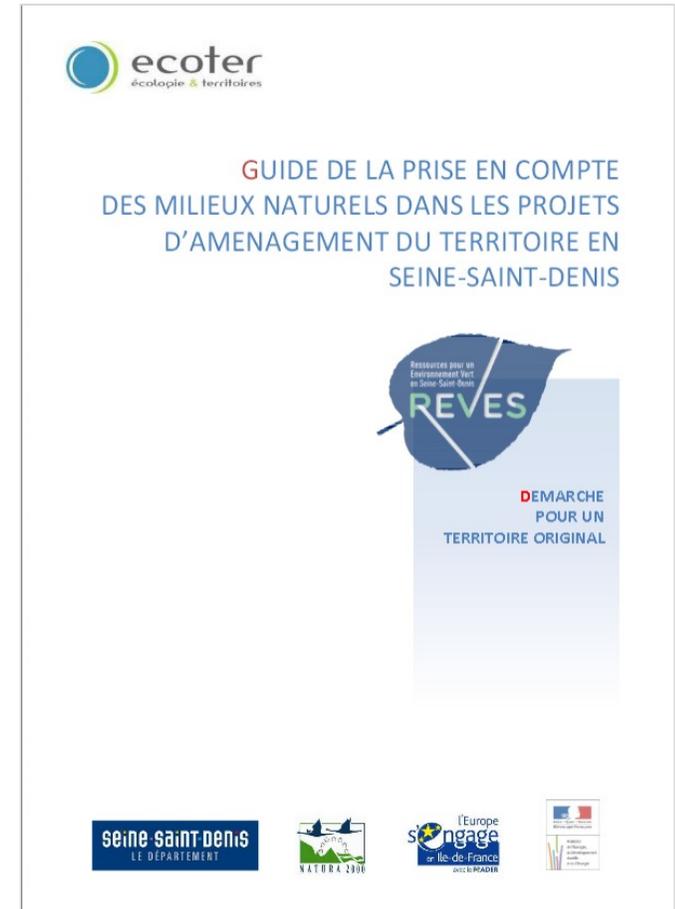
# Point réglementaire- les outils méthodologiques



Publication d'un guide disponible dans la rubrique  
**REVES** sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>

Outil pratique, ce guide propose :

- un rappel de la réglementation en vigueur,
- un ensemble de fiches méthodologiques,
- une fiche « mémo »,
- un exemple de cahier des charges type pour les études terrain.



# Point réglementaire- les outils méthodologiques



## F1

### F1 : DEFINIR DES ENJEUX NATURELS POUR UN P

#### LES CLÉS DE L'AMÉNAGEUR

- Malgré son caractère très urbain, la Seine-Saint-Denis présente des milieux remarquables et des milieux semi-naturels ou artificiels hébergeant une flore qui a su s'adapter à ces conditions. Nombreuses sont protégées.
- Intégrer l'enjeu écologique comme un des piliers de la construction d'un territoire, c'est anticiper l'aménagement à venir du territoire au mieux.
- L'état des lieux (cf. axe 2-inventaires) nécessite un budget et une phase de synthèse bibliographique (cf. axe 1), mais il assure une base de connaissances solides, souvent peu disponibles qui pourra alimenter les PLU et autres travaux de planification d'aménagement.
- Privilégier la présence d'un écologue dans l'équipe de projet.

#### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'évolution réglementaire traduit le renforcement de la prise en compte de l'écologie dans le processus de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements.

#### LES INTERVENTIONS DE L'ÉCOLOGUE

- Plusieurs axes de travail sont envisageables, en fonction de l'état du territoire et des objectifs politico-stratégiques des collectivités territoriales.
- Axe 1 :** Baser l'intervention sur la connaissance disponible :
  - État de la connaissance écologique du territoire par les inventaires et les diagnostics (associatifs référents, associations, etc.)
  - Étude succincte du territoire par l'écologue (photo-interprétation, terrain, identification des atouts et contraintes, des qualités, des enjeux, de la trame verte et bleue du territoire, des espèces et d'habitats naturels indicateurs).
  - Établissement de la trame verte et bleue du territoire d'espèces et d'habitats naturels indicateurs.
  - Hierarchisation des enjeux écologiques, identifications de fonctionnels).
  - Intervention ponctuelle à chaque étape de la création du SCOT ou du PLU pour vérifier la bonne prise en compte des enjeux naturels prévus.
- Axe 2 :** Établir un état des lieux à l'échelle du SCOT ou du PLU pour la planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements.

## F2

### F2 : ÉVALUER LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX NATURELS

#### LES CLÉS DE L'AMÉNAGEUR

- Engager l'évaluation environnementale dès le lancement du document d'urbanisme. La présence d'un écologue permet d'établir un projet d'aménagement en prise en compte des enjeux naturels réglementaires, et permet un gain de temps et de ressources.
- Utiliser l'évaluation comme une opportunité d'améliorer le document d'urbanisme.
- La présence d'espèces protégées est avérée sur le territoire dionysien. Chaque collectivité a donc un rôle à jouer qu'envers les territoires frontaliers en termes de traçabilité.

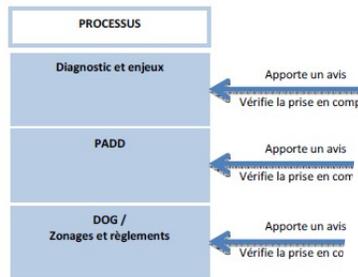
#### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'évolution réglementaire traduit le renforcement de la prise en compte de l'écologie dans le processus de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements. Cet axe comprend les interventions de planification des aménagements.

#### LES INTERVENTIONS DE L'ÉCOLOGUE

- Le bureau d'études doit :
  - Vérifier la bonne prise en compte des enjeux naturels dans le document d'urbanisme.
  - Produire au besoin des données complémentaires.
  - Contrôler le PADD afin de s'assurer de la prise en compte de la préservation des espaces naturels à forts enjeux.
  - Établir au besoin une évaluation des incidences de l'urbanisme sur l'environnement (EIE).

Rappelons ici que l'évaluation environnementale n'est pas un processus qui doit être établi, mais un processus qui doit être intégré au document d'urbanisme.



## F3

### F3 : ÉVALUER LES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

#### LES CLÉS DE L'AMÉNAGEUR

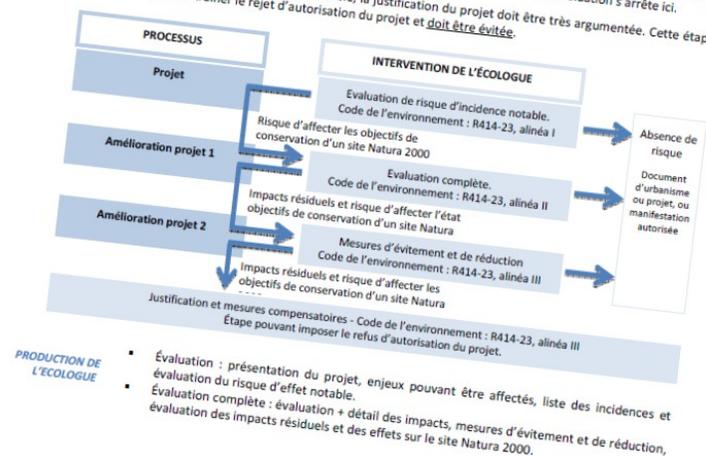
- L'évaluation n'aura pas la même précision selon qu'elle porte sur un SCOT, un PLU ou encore un projet.
- L'évaluation ne se limite pas aux frontières départementales. Les sites Natura 2000 à proximité de la Seine-Saint-Denis sont également à prendre en compte.
- L'état des populations des oiseaux ayant permis le classement du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis est très précaire : effectifs faibles, surfaces d'habitats réduites... La prise en compte de ces espèces impose de redoubler de prudence.
- Il est essentiel de consulter l'animateur du site Natura 2000 (Département de la Seine-Saint-Denis).

#### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Décret relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 du 9 avril 2010 (article R414-27 du Code de l'environnement). Arrêté du 31 août 2011, qui fixe une 1ère liste locale de Seine-Saint-Denis des projets. Arrêté du 9 août 2013, qui crée un régime d'autorisation propre à Natura 2000 en Seine-Saint-Denis. Cf. L414-4 et R414-23 du Code de l'environnement.

#### LES INTERVENTIONS DE L'ÉCOLOGUE

- Étape 1 :** évaluation du risque d'effet notable sur un site Natura 2000 : évaluer le risque d'effet notable, par la prise en compte des incidences sur les enjeux naturels relevant des objectifs de conservation du réseau Natura 2000.
- Si aucun risque d'effet notable n'est établi, l'évaluation s'arrête ici.**
- Étape 2 :** évaluation complète d'effet notable sur un site Natura 2000 : les impacts sont détaillés, et un solide argumentaire permet d'établir si ceux-ci, de manière unitaire ou additionnés, sont de nature à porter atteinte significative au site. S'il y a atteinte significative, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées. Si elles sont suffisantes, l'évaluation s'arrête ici.
- Dans le cas d'une incidence notable, la justification du projet doit être très argumentée. Cette étape peut entraîner le rejet d'autorisation du projet et doit être évitée.



# Point réglementaire- les outils méthodologiques



**L'évaluation des incidences Natura 2000 - DRIEE Ile-de-France**  
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

Recherche sur le site

RISQUES ET NUISANCES | EAU ET MILIEUX AQUATIQUES | PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER | RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL | ENERGIE CLIMAT AIR | DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE | VÉHICULES

Accueil > Patrimoine naturel et paysager > Réseau Natura 2000 > L'évaluation des incidences Natura 2000

## PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)  
Publicité extérieure  
Paysages et sites  
Protection de la nature  
Comité régional trames verte et bleue d'Ile-de-France  
Trame verte et bleue  
Réseau Natura 2000  
Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France

### L'évaluation des incidences Natura 2000

Les listes nationale et locales fixent les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000.

- ▶ Qu'est-ce qu'une évaluation des incidences ?
- ▶ Liste nationale des documents de planification, projets, manifestations soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 - art R.414-19 du code de l'environnement

#### Les territoires de la Driee-IF

- ▶ Délégation de bassin Seine Normandie
- ▶ Service police de l'eau
- ▶ Unités territoriales départementales

#### CITES

- ▶ La convention de Washington

#### Autorité Environnementale

# Point réglementaire- les outils méthodologiques de la DRIEE, outils évolutifs



Des outils pour permettre aux pétitionnaires de se poser les questions en amont et de calibrer leur étude d'incidences :

- **Un formulaire préalable , évaluation simplifiée et aide à la réflexion** pour préparer les échanges à venir avec les services instructeurs et mesurer le besoin d'évaluation approfondie
- **Un canevas dossier d'incidences** qui redonne les étapes à suivre
- **Quelques conseils**
  - > Privilégier des échanges amont avec la DRIEE et la DRIEA UT93 (projet d'aménagement, permis de construire (logements), doc de planification, voire manifestation sportive) pour bien calibrer la méthode à suivre,
  - > Contacter l'animateur N2000 pour un éventuel appui méthodologique,
  - > Intégrer le plus en amont les enjeux Natura 2000 dans un projet
  - > Anticiper les inventaires,

**Par qui ?**  
Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « à trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative. Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Pourquoi ?**  
Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

- Il peut être utilisé dans deux cas :
- en tant qu'évaluation des incidences simplifiée : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet. Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000
  - en tant qu'évaluation préliminaire (aide à la réflexion) : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de dégrader, de perturber ou de porter préjudice aux espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

**Incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète est réalisée.**

Le service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Pourquoi ?**  
Le présent document vise à donner la trame d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

**Évaluation simplifiée ou dossier plus approfondi ?**  
Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414-23 du code de l'environnement. Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

**Par qui ?**  
Le « canevas dossier incidences » peut être utilisé par les porteurs de projets eux-mêmes ou par les bureaux d'études pour élaborer leur dossier. Attention : il est recommandé de prendre l'attache au préalable des opérateurs ou animateurs des sites concernés dès la conception du projet ou le permis d'un site Natura 2000 ; ceci en lien avec les éléments portés au DOCOB (Document d'Objectifs) et celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).

**Pour qui ?**  
Le dossier doit être transmis au service instructeur habituel qui pourra éventuellement demander des informations complémentaires au porteur de projet et formulera un avis.

**Définition :**  
L'évaluation des incidences est un outil de prévention des atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ; elle constitue avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception de plan ou projet.

# Outils de communication et de sensibilisation



# Les outils de sensibilisation



Et toujours

La plaquette et l'exposition qui restent à votre disposition

**12 DRÔLES D'OISEAUX À DÉCOUVRIR EN SEINE-SAINT-DENIS**

**SEINE-SAINT-DENIS LE DÉPARTEMENT**

**NATURA 2000, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE**

**12 DRÔLES D'OISEAUX À DÉCOUVRIR EN SEINE-SAINT-DENIS**

**SITE NATURA 2000**

**seine-saint-denis**

**NATURA 2000**

**MARTIN D'EUROPE LE PLONGEUR À L'AF**

*Dendrocopos medius*

**ASPECT**

Cet oiseau est très rapide, il peut voler à plus de 40 km/h !

**COMPORT**

La femelle, le mâle d'été et le mâle d'hiver ont des plumages très différents.

**REPARTITION**

Le martin d'Europe est présent dans toute l'Europe, de la France à l'Espagne.

**TABLEAU :** 20cm  
**ENVIRONNEMENT :** de 10 à 30 m  
**PURSE :** 40g  
**VE :** 15 ans en moyenne

**PIC MAR**

*Dendrocopos medius*

**UN AS DE L'ESCA**

**ASPECT**

Le pic mar est un oiseau très rapide, il peut voler à plus de 40 km/h !

**COMPORT**

Le pic mar est un oiseau très rapide, il peut voler à plus de 40 km/h !

**REPARTITION**

Le pic mar est présent dans toute l'Europe, de la France à l'Espagne.

**TABLEAU :** 20cm  
**ENVIRONNEMENT :** de 10 à 30 m  
**PURSE :** 40g  
**VE :** 15 ans en moyenne

**BUTOR ÉTOILÉ**

*Botaurus stellaris*

**LE ROI DU CAMOUFLAGE**

**ASPECT**

Le butor étoilé est un oiseau très rapide, il peut voler à plus de 40 km/h !

**COMPORT**

Le butor étoilé est un oiseau très rapide, il peut voler à plus de 40 km/h !

**REPARTITION**

Le butor étoilé est présent dans toute l'Europe, de la France à l'Espagne.

**TABLEAU :** 20 à 30cm  
**ENVIRONNEMENT :** de 10 à 100 m  
**PURSE :** 200g  
**VE :** 15 ans en moyenne